

Proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2020 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2019-2020 du Grand Théâtre de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet les comptes de la saison 2019-2020 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG).

Après deux saisons fortement déficitaires (-1 719 000 francs en 2017-2018 et -1 871 000 francs en 2018-2019), la saison 2019-2020 se solde par un résultat de -67 000 francs. Après intégration du crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal pour couvrir le déficit de la saison 2018-2019, le résultat de la saison 2019-2020 se monte à 1 804 000 francs.

Avec un total de charges de 32 522 000 francs pour un montant de recettes de 31 195 000 francs, le budget de la saison 2019-2020 prévoyait un déficit de 1 327 000 francs. En définitive, les charges se sont élevées à 29 438 000 francs (y compris charges financières) et les recettes à 29 371 000 francs (y compris recettes financières, hors couverture de déficit). Le résultat de la saison 2019-2020 est donc bien meilleur que prévu, malgré les impacts de la pandémie de Covid-19. En effet, la baisse de jauge ordonnée par le Conseil fédéral fin février puis l'annulation des représentations mi-mars ont réduit drastiquement les recettes de billetterie, qui clôturent l'exercice sur un montant 6 053 000 francs pour un budget de 10 528 000 francs. Par ailleurs, la FGTG a dû annuler toutes les tournées du ballet prévues jusqu'à la fin de la saison. En incluant les recettes annexes telles que les ventes de programmes, les vestiaires ou les cachets de la tournée du ballet, l'impact des annulations et des réductions de jauge représente un manque à gagner de 4 228 000 francs.

Les sponsors et mécènes se sont montrés fidèles malgré le contexte économique difficile. Les apports des mécènes s'élèvent à 5 215 000 francs. Grâce aux dons des spectateurs qui ont renoncé au remboursement de leurs billets pour les spectacles annulés et aux mécènes acquis en cours de saison, la contribution du mécénat dépasse largement le montant inscrit au budget, à savoir 4 510 000 francs (+705 000 francs), et le montant de la saison précédente, à savoir 4 041 000 francs (+1 174 000 francs). A cela s'ajoutent les contributions de sponsoring, pour un montant de 932 000 francs.

Les charges d'exploitation, salaires inclus, s'élèvent à 29 438 000 francs, contre 32 522 000 francs au budget. Les principales économies relèvent des charges de

personnel et des achats de marchandises. Ces économies sont la traduction directe de l'annulation des productions qui ont engendré des diminutions de cachets et des limitations de dépenses avec l'arrêt des fabrications de décors et costumes.

La baisse des dépenses artistiques, liée notamment à la rupture des contrats en application de la clause de force majeure, a représenté une économie de 3 089 000 francs. L'économie sur les dépenses courantes a atteint près d'un million de francs, dont 830 000 francs relèvent des charges de personnel (report d'engagement de certains postes vacants, baisse des remplacements maladie durant la période de fermeture, non-emploi de l'indemnisation prévue dans le cadre de la négociation de la convention de travail). Aussi, des réductions de loyer ont pu être obtenues pendant la période de semi-confinement et certains projets et investissements ont été freinés ou suspendus.

En dehors des aléas liés à la crise sanitaire, les coûts du personnel sont maîtrisés. Le personnel fixe sous contrat fondation est constitué de 129 collaborateurs et collaboratrices (contre 125 pour la saison précédente, +3 équivalents temps plein (ETP)). Le personnel fixe sous contrat Ville de Genève comprend 184 collaborateurs et collaboratrices (contre 187 la saison précédente, ETP stables à 167).

En ce qui concerne les prestations, 57 989 spectatrices et spectateurs ont assisté aux 55 représentations d'opéra, spectacles de ballet et récitals qui ont pu être joués durant la saison 2019-2020, contre 91 604 spectatrices et spectateurs et 88 représentations publiques durant la saison 2018-2019. En plus des représentations lyriques et chorégraphiques présentées sur la grande scène, 41 événements, programmés dans le cadre du nouveau volet d'activités du Grand Théâtre de Genève (GTG) intitulé *La Plage*, se sont ajoutés à la programmation de base, accueillant 5414 personnes (sans considérer la journée des portes ouvertes, qui à elle seule a attiré plus de 8000 personnes). Au total, sur les 135 représentations et événements initialement prévus, 29 ont été annulés en raison de la pandémie. En prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires, l'institution a pu programmer deux récitals et un concert en fin de saison, avec une jouée restreinte.

Actuellement, les ventes d'abonnements se situent à 30% en deçà du niveau des saisons précédentes. Dans ce contexte inédit, les théâtres suisses envisagent une baisse des recettes de billetterie de 25 à 30%, ce qui représenterait pour le GTG une perte financière de 2,5 à 3 millions de francs. La trésorerie reste donc problématique. Si les recettes de billetterie n'évoluent pas de manière positive, il se pourrait que la FG TG se retrouve à nouveau confrontée à un manque de liquidités en fin d'année.

Le Conseil administratif est attentif à l'évolution de la situation financière de la FG TG. Lors de sa séance du 26 août 2020, il a renvoyé à la FG TG son budget de la saison 2020-2021, car ce budget présentait un déficit sans être accompagné d'un plan financier quadriennal prévoyant le retour à l'équilibre.

A noter enfin que l'existence d'un système de contrôle interne au GTG est attestée sans réserve dans les comptes 2019-2020. Des efforts restent toutefois à mener afin de le développer et de le communiquer. Le rapport de la Cour des comptes sur la gouvernance de la FGTG intègre à ce titre deux recommandations: revoir le processus d'analyse des risques et développer le système de contrôle interne au sein de l'ensemble de l'institution pour les activités clés. Le Conseil administratif attend de la FGTG qu'elle mette désormais en œuvre les actions permettant d'y répondre.

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du GTG précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les comptes de la saison 2019-2020 du GTG en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2019-2020 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont approuvés.

Annexes:

- compte rendu relatif aux comptes de la saison 2019-2020 du GTG
- courrier de la FGTG du 14 septembre 2020

OSER L'ESPOIR
19—20



RAPPORT D'ACTIVITE



PRÉAMBULE

Le Grand Théâtre de Genève est la plus grande scène de production d'opéra et de ballet de Suisse romande. Il a pour vocation de servir le public de la région tout en étant une référence en Suisse et sur le plan international, contribuant ainsi au rayonnement de Genève.

Construit à la fin des années 1870, il a pris, en 1964, la forme juridique d'une Fondation d'intérêt communal dont les statuts ont été adoptés par le Conseil municipal et par le Grand Conseil.

La mission de la Fondation est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique (art. 2 de ses statuts). Le Conseil de fondation est l'organe suprême du Grand Théâtre. Il est désigné par le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il délègue certaines de ses tâches au Bureau, constitué de 5 membres. Le Conseil administratif de la Ville de Genève fonctionne comme autorité de surveillance, la gestion du Grand Théâtre est confiée à la Direction générale.

Principalement financé par la Ville de Genève, le Grand Théâtre de Genève dispose d'un budget annuel de plus de CHF 63 millions, dont CHF 11 millions proviennent des subventions municipales et plus de CHF 32 millions de la mise à disposition du personnel Ville de Genève et du bâtiment historique de la Ville. Il bénéficie également d'un soutien annuel de CHF 2,5 millions de l'Association des communes genevoises.

Conformément à la Déclaration conjointe du Canton et de la Ville du 18 novembre 2015 concernant la politique culturelle, il a été décidé que le Canton entre dans la gouvernance du Grand Théâtre. Ainsi, le Canton a subventionné le Grand Théâtre entre 2015 et 2017. Le 15 décembre 2017, le Grand Conseil a toutefois refusé de reconduire sa subvention inscrite à l'origine au projet de budget 2018.

Mécénat et sponsoring contribuent à hauteur de plus de CHF 6 millions au financement des activités. Les recettes des spectacles et autres activités (tournées du Ballet, co-productions, etc.) s'élèvent à près de CHF 10 millions sur la saison 2019-2020. Par ses propres ressources, la Fondation contribue à près d'un quart au budget global de l'institution.

COMPTES ANNUELS DE LA SAISON 2019-2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	4
I. LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON 2019-2020	5
A. CHIFFRES CLÉS RELATIFS AUX PRESTATIONS	5
B. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE POUR L'ANALYSE DES COMPTES 2019-2020	6
C. APERÇU GÉNÉRAL DES COMPTES PAR RAPPORT AU BUDGET	6
II. LE BILAN ARTISTIQUE DE LA SAISON 2019-2020	9
A. VUE GÉNÉRALE	9
A.1. <i>Recettes des spectacles</i>	10
A.2. <i>Dépenses des spectacles</i>	11
B. LES OPÉRAS	12
C. LES BALLETS	13
D. LES RÉCITALS ET CONCERT	14
E. LA PLAGE	15
E.1. <i>Événements La Plage</i>	15
E.2. <i>Grand Théâtre Jeune public - GTJ</i>	16
E.3. <i>Activités pédagogiques</i>	16
III. UNE SAISON 2019-2020 INACHEVÉE	17
A. LIMITATION DE JAUGE ET ANNULATION DE LA PROGRAMMATION	18
B. DEMARCHES ENTREPRISES POUR COUVRIR LES DÉPENSES ET RÉDUIRE LES PERTES	19
B.1. <i>Réduction des dépenses : rupture des contrats d'artiste pour force majeure</i>	19
B.2. <i>Réduction de l'Horaire de Travail</i>	19
C. REPERCUSSIONS FINANCIÈRES	20
D. PROGRAMMATION POST-CONFINEMENT	22
IV. REVENUS ET DÉPENSES DE GESTION COURANTE	23
A. SUBVENTIONS PERÇUES ET APPORTS EXTÉRIEURS	23
B. CHARGES DE PERSONNEL HORS PRODUCTION ARTISTIQUE	24
C. DÉPENSES DIVERSES	24
D. INFORMATIQUE	25
E. RESTAURATION	25
F. DÉPENSES MARKETING ET COMMUNICATION	25
V. MÉCÈNES DE LA SAISON 2019-2020	26
VI. ORGANISATION DE L'INSTITUTION	27
A. LA VIE INSTITUTIONNELLE	27
B. STATISTIQUE DU PERSONNEL AU 30.06.2020	28
VII. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES 2019-2020	31
VIII. TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES COMPTES 2019-2020	50

INTRODUCTION

Après trois ans de travaux de rénovation, la saison 2019-2020 était la première saison à nouveau entièrement jouée Place de Neuve. Cette saison s'est inscrite sous le signe du changement, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe, sous la direction d'Aviel Cahn, qui a repris la direction générale du Grand Théâtre de Genève en juillet 2019.

La nouvelle direction générale du GTG est arrivée avec une volonté de renouveau et d'ouverture, souhaitant faire évoluer l'image de l'opéra et le rendre attractif pour de nouveaux publics, plus diversifiés. A travers une programmation innovante, elle s'est attachée à renforcer les collaborations avec de nombreuses institutions régionales et à développer des collaborations internationales, avec l'intention de favoriser les synergies et d'intensifier le rayonnement du Grand Théâtre. A l'interne, l'effort de modernité et d'innovation a porté en particulier sur la communication, le marketing, les médias sociaux et la billetterie.

Sur le plan opérationnel, les principaux objectifs de la saison 2019-2020 ont été les suivants :

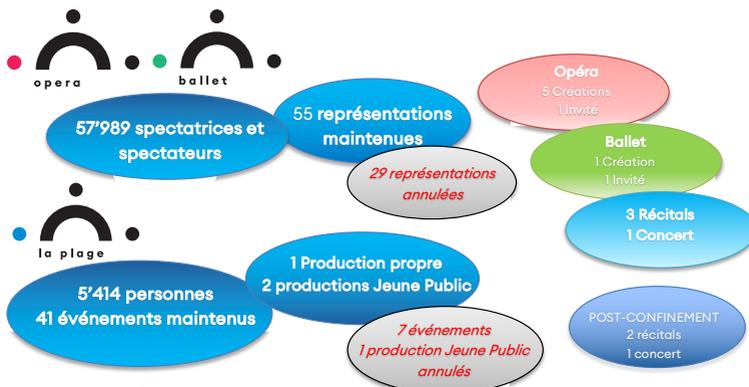
- la mise en place d'un dispositif fonctionnel cohérent avec la structure du GTG, et le renouvellement des postes inscrits à l'organigramme, dans le but d'assurer une stabilité sur le plan des ressources humaines et de permettre un fonctionnement optimal de l'institution.
- un programme artistique d'envergure, marquant un positionnement et un rayonnement forts de l'institution, avec notamment des coproductions lyriques internationales et des invités de renom. Lors de la saison 2019-2020, quatre co-productions avec des maisons d'opéra de l'étranger ont été montées au Grand Théâtre.
- le développement d'activités de pédagogie et de médiation, notamment avec la création du volet de programmation La Plage, contribuant au renouvellement du public à moyen et long terme.
- la mise en œuvre de mesures de communication accompagnant le changement et favorisant l'ouverture vers de nouveaux publics.

Malheureusement la saison 2019-2020 a été brusquement interrompue en mars 2020 en raison de la crise sanitaire et se termine avec un goût d'inachevé. La diminution de jauge puis l'annulation des spectacles ont réduit drastiquement les recettes de billetterie et les revenus attendus du mécénat et sponsoring. Par ailleurs, la FGTG a dû annuler toutes les tournées du ballet prévues jusqu'à la fin de la saison. En contrepartie, la réduction des dépenses résultant des ruptures de contrat pour force majeure ou des économies sur la construction des décors et des costumes n'a pas suffi à compenser le manque à gagner des recettes.

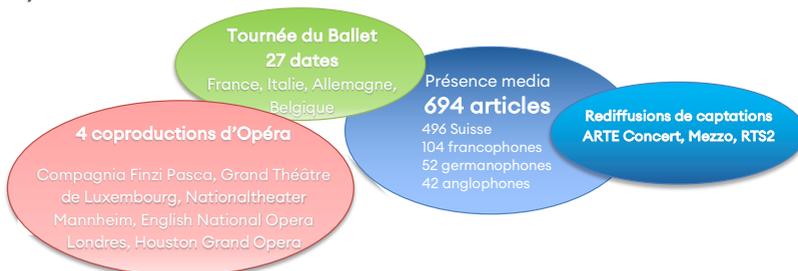
Face à cette situation sans précédent, la FGTG a entrepris toutes les démarches possibles pour limiter les pertes tout en préservant les rémunérations à 100% et les emplois, notamment ceux des intermittent-e-s, qui composent le tissu artistique régional. A cet effet, la FGTG a déposé une demande de Réduction de l'Horaire de Travail et pu bénéficier des prestations de l'Office Cantonal de l'Emploi. En revanche, la FGTG n'a pas pu percevoir d'indemnité compensatoire pour les pertes engendrées par l'annulation des manifestations dans le cadre de l'Ordonnance COVID dans le secteur de la culture, car en tant que Fondation de droit public, elle était expressément exclue du champ d'application de l'Ordonnance fédérale. Suite à l'annulation des spectacles, un grand nombre de spectateurs ont témoigné de leur soutien en renonçant au remboursement de leurs billets et en manifestant leur solidarité par des messages touchants de sympathie. Les mécènes se sont également montrés fidèles et ont pour la plupart maintenu leurs dons. Tous ces facteurs conjugués ont permis à la FGTG de clore la saison pratiquement à l'équilibre : malgré les circonstances, les comptes présentent une perte de CHF 67'045 (en faisant abstraction de la couverture du déficit 2018-2019).

I. LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON 2019-2020

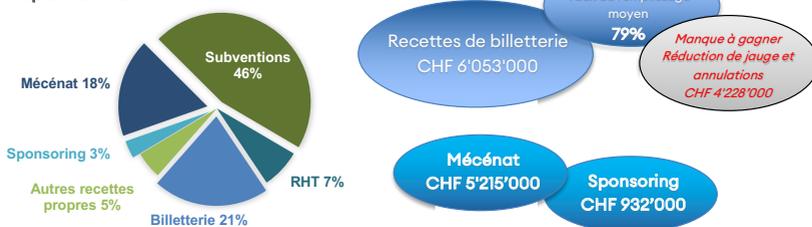
A. CHIFFRES CLÉS RELATIFS AUX PRESTATIONS



Rayonnement à l'international



Répartition des revenus



B. ELÉMENTS DE RÉFÉRENCE POUR L'ANALYSE DES COMPTES 2019-2020

Le présent rapport décrit les activités du Grand Théâtre au cours de la saison 2019-2020 et présente les comptes de l'Institution. Les chiffres sont analysés par rapport au budget 2019-2020 puisque la comparaison avec la saison 2018-2019 n'est pas pertinente. En effet, outre les éléments variables spécifiques aux dépenses de productions, la saison 2018-2019 et les précédentes se tenaient à l'Opéra des Nations (ODN) et non au Grand Théâtre (GTG), Place de Neuve. Ainsi, les dépenses et les recettes, qu'elles concernent les productions ou les affaires courantes, sont peu comparables.

Le budget 2019-2020 avait été établi en prenant les comptes révisés de la saison 2014-2015 comme référence. Bien qu'éloignée dans le temps, la saison 2014-2015 s'apparentait le mieux à la saison 2019-2020 car elle avait été entièrement jouée à la Place de Neuve.

D'autre part, la présentation des chiffres de la saison 2019-2020 dans le rapport annuel diffère des états financiers pour une meilleure comparaison avec le budget et analyse :

- Les subventions ont été retraitées en excluant le montant du crédit accordé par le Conseil Municipal le 4 décembre 2019 pour couvrir le déficit de la saison 2018-2019. Après déduction du montant de CHF 1'871'692, perçu au titre de subvention extraordinaire durant l'exercice 2019-2020, le résultat se porte à CHF 67'045.
- Les salaires et rémunérations des indépendants sont cumulés dans les charges de personnel. En effet, le budget regroupe tous les cachets des artistes dans les salaires, or certains artistes peuvent bénéficier d'un statut d'indépendant. Comptablement, ceux-ci figurent alors dans les charges de prestations de service.

C. APERÇU GÉNÉRAL DES COMPTES PAR RAPPORT AU BUDGET

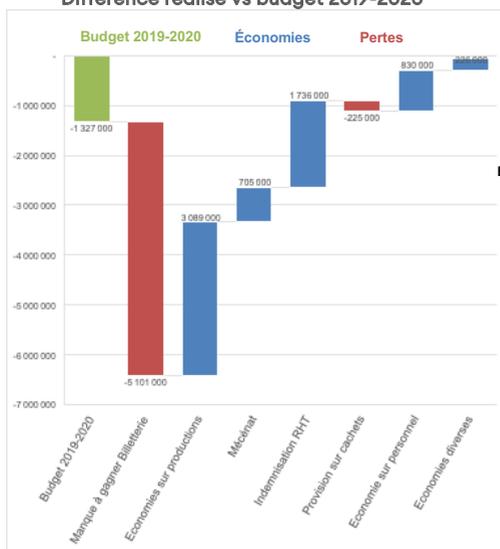
Le résultat de la saison 2019-2020 présente une perte de CHF 67'045, pour un budget approuvé par le Conseil Municipal du 4 décembre 2019 (PR 13-77) qui prévoyait un déficit de CHF 1'327'329. Les comptes 2019-2020 se résument ainsi :

En CHF	Productions	Frais fixes	2019-2020	Budget	Différence
Rémunérations (salaires et indépendants)	6 269 416	12 777 780	19 047 196	21 337 615	(2 290 419)
Autres dépenses	4 422 830	5 968 097	10 390 927	11 185 262	(794 335)
DEPENSES	10 692 247	18 745 877	29 438 124	32 522 878	(3 084 754)
Comparatif budget 19-20	12 944 011	19 578 867			
Billetterie	6 053 496		6 053 496	10 528 861	(4 475 365)
Représentations externes	340 911		340 911	405 000	(64 089)
Coproduction	171 594		171 594	115 000	56 594
Autres recettes Artistique	191 609		191 609	314 037	(122 428)
Mécénat	1 072 470	4 142 924	5 215 394	4 510 000	705 394
Partenariats - sponsoring		932 248	932 248	925 000	7 248
Insertion publicitaire		235 828	235 828	300 000	(64 172)
Restauration		612 026	612 026	425 488	186 538
Autres recettes		241 078	241 078	282 343	(41 265)
Subventions		13 494 545	13 494 545	13 388 819	105 726
Indemnisation RHT - APG perte de gain	1 873 622	8 728	1 882 350	-	1 882 350
RECETTES	9 703 702	19 667 377	29 371 079	31 195 549	(1 824 470)
Comparatif budget 19-20	12 697 898	18 497 650			
EXCEDENT / PERTE	(888 545)	921 500	(67 045)	(1 327 329)	1 260 284

Compte tenu de l'annulation des événements sur une grande partie de la saison, il en ressort des dépenses et des recettes nettement inférieures à ce qui avait été budgété.

De manière synthétique et simplifiée, l'excédent par rapport au budget déficitaire s'explique par les éléments suivants :

Différence réalisé vs budget 2019-2020



BUDGET 2019-2020	- 1 327 000
Manque à gagner Billetterie	- 5 101 000
Productions jouées	- 873 000
Les Huguenots	- 395 000
Annulations	- 3 660 000
Tournée Ballet annulée	- 173 000
Economies sur dépenses Productions	3 089 000
Productions jouées	119 000
Les Huguenots	96 000
Annulations	2 717 000
Tournée Ballet annulée	157 000
Mécénats et dons au-delà du budget	705 000
Institutions	315 000
Dons spectateurs suite à annulations	390 000
Indemnisation RHT	1 736 000
Provision sur cachets	- 225 000
Economies sur la gestion courante	1 056 000
Charges de personnel fixe	830 000
Entretien et petit équipement	160 000
Divers	66 000
REALISE 2019-2020	- 67 000

La part de la billetterie sur la saison 2019-2020 a été fortement impactée compte tenu des nombreuses annulations dans le contexte de pandémie : le manque à gagner des recettes de des spectacles s'élève à CHF 5'101'000 sur toute la saison écoulée (productions jouées et productions annulées, inclues les recettes annexes des spectacles telles que les vestiaires, les coproductions et les ventes de programmes).

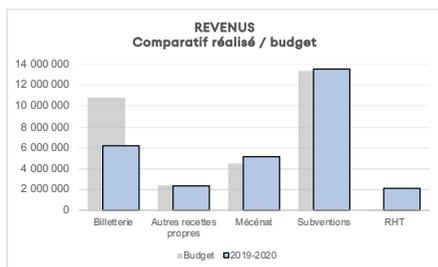
En contrepartie, les économies qui ont pu être réalisées au niveau des dépenses de production, notamment en raison de la pandémie, sont de CHF 3'089'000 et la baisse des dépenses courantes représente CHF 1'063'000.

Les mécènes et sponsors complémentaires, acquis en cours de saison, suite à l'élaboration du budget, ont permis d'absorber le manque à gagner des recettes de billetterie sur les spectacles effectivement joués, soit CHF 873'000, concernant principalement les productions *Aïda* et *Die Entführung aus dem Serail*.

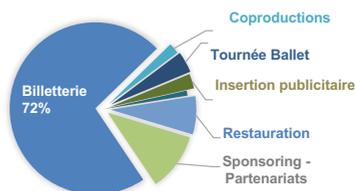
Aussi, l'indemnisation pour réduction de l'horaire de travail perçue de l'Office Cantonal de l'Emploi, ajoute une contribution de CHF 1'736'000, qui permet aux comptes d'approcher l'équilibre.

Les recettes totales de la saison 2019-2020 se montent à CHF 29'371'079, hors couverture du déficit 2018-2019.

Elles se répartissent ainsi :



Répartition des recettes propres



Les **charges d'exploitation** s'élèvent à CHF 29'438'000, contre CHF 32'523'000 au budget. Les principales économies relèvent des charges de personnel et des achats de marchandises.

Ces économies sont la traduction directe de l'annulation des productions qui ont engendré des diminutions des cachets des artistes et des limitations de dépenses avec l'arrêt des fabrications de costumes et décors.

En CHF	Artistique	Technique	Communication	Direction - Divers	2019-2020	Budget	Différence
Charges de personnel hors production	9 755 618	88 379	738 421	2 195 363	12 777 780	13 419 914	(642 135)
Charges de personnel production	5 156 107	889 060	-	224 250	6 269 416	7 917 701	(1 648 284)
Fournitures administratives	70	6 843	5 511	20 991	33 415	45 000	(11 585)
Publicité	1 720	8 164	863 487	72 429	945 800	980 766	(34 966)
Achats de petit équipement	16 688	135 716	1 851	38 007	192 261	300 000	(107 739)
Achat matériel informatique	-	-	-	140 040	140 040	60 000	80 040
Eau, Energie, Combustible	-	5 343	-	-	5 343	35 000	(29 657)
Achats de marchandises et fournitures	120 558	2 018 932	4 116	1 964	2 145 570	3 047 879	(902 309)
Achats restauration	-	-	-	466 095	466 095	242 025	224 070
Entretien des immeubles par des tiers	-	371 728	3 279	-	375 007	412 720	(37 713)
Entretien et maintenance du matériel	25 281	134 449	-	32 055	191 786	206 186	(14 400)
Maintenance informatique	-	-	-	27 186	27 186	17 394	9 792
Locations immobilier et stockage	-	1 288 627	-	40 000	1 328 627	1 431 350	(102 723)
Locations matériel	55 015	100 415	16 432	68 989	240 850	274 550	(33 700)
Location imprimantes et matériel IT	-	-	-	95 420	95 420	134 102	(38 682)
Frais de déplacement personnel GTG	-	41 396	59 104	287 052	387 553	512 500	(124 947)
Défraiement tournée ballet	332 001	-	-	-	332 001	350 000	(17 999)
Frais de déplacement artistes	425 841	83 960	-	315	510 115	487 500	22 615
Honoraires et prestations de services	590 570	588 985	913 884	471 530	2 564 969	2 298 131	266 838
Consultants IT	-	-	-	109 257	109 257	182 160	(72 903)
Frais divers	2 790	-	-	20 170	22 960	25 000	(2 040)
Pertes sur créations	-	-	-	70 296	70 296	-	70 296
Amortissements	2 693	149 945	20 650	17 580	190 868	143 000	47 868
Charges financières	-	-	-	15 510	15 510	-	15 510
	16 484 952	5 911 941	2 626 734	4 414 497	29 438 124	32 522 878	(3 084 754)

II. LE BILAN ARTISTIQUE DE LA SAISON 2019-2020

A. VUE GÉNÉRALE

Le tableau ci-dessous présente les décomptes d'ouvrages cumulés de toutes les productions qui ont pu être jouées dans des conditions « normales », soit avant la restriction de jauge et l'annulation des spectacles. Les événements et productions de *La Plage* ainsi que les tournées du ballet ne sont pas intégrés au récapitulatif suivant.

Ayant été affectée par les mesures de réduction de jauge, la production *Les Huguenots* est intégrée aux spectacles annulés qui sont analysés dans la partie IV.C. relative aux répercussions des mesures sanitaires. Les trois derniers concerts hors programmation de saison sont exposés dans la partie IV.D.

Ce tableau tient donc compte des productions suivantes :

Opéras

- *Einstein on the beach*
- *Aida*
- *Orfeo*
- *Les Indes Galantes*
- *Die Entführung aus dem Serail*

Ballets

- *Minimal Maximal*
- *The Six Brandenburg Concertos*

Récitals

- Nadine Sierra
- Benjamin Appl
- Marianne Crebassa

Concert de Nouvel An

Spectacles joués	Décomptes d'ouvrage cumulés			
	Réalisé	Budget	Ecart	%
RESULTAT	(469 272)	284 726	(753 998)	-265%
Total des Charges	6 017 987	6 137 394	(119 407)	-2%
Total des Produits	5 548 715	6 422 120	(873 405)	-14%
ARTISTIQUE	3 853 539	4 115 857	(262 318)	-6%
Rémunération des artistes	3 237 776	3 681 721	(443 945)	-12%
Frais de voyages - hébergement - défraiements	271 509	206 500	65 009	31%
Autres charges artistiques	344 254	227 636	116 618	51%
TECHNIQUE	1 858 645	1 749 780	108 865	6%
Personnel temporaire de plateau	476 138	366 280	109 858	30%
Frais de production (maquette, voyages, ... personnel GTG)	39 727	67 000	(27 273)	-41%
Frais location / coproduction	400 899	400 000	899	0%
Achat/Location/Entretien Fouritures	941 881	916 500	25 381	3%
COMMUNICATION	278 200	250 857	27 343	11%
AUTRES CHARGES DE SPECTACLE	27 603	20 900	6 703	32%
RECETTES	5 548 715	6 422 120	(873 405)	-14%
Produits de la billetterie NET	5 333 905	6 251 620	(917 715)	-15%
Autres Recettes (programmes, vestiaires, coproductions)	214 810	170 500	44 310	26%
Mécénat (exclu du calcul)	782 470	430 000	352 470	441%

A.1. Recettes des spectacles

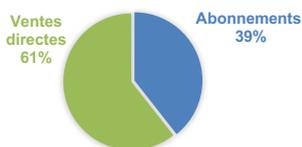
Par rapport au budget, la billetterie affiche un retard de CHF 918'000, cette différence s'explique par plusieurs raisons :

- Le calcul du budget s'avère avoir été trop ambitieux : faute d'éléments de comparaison récent, les grilles tarifaires utilisées se sont avérées surestimées. En effet, compte tenu des saisons successives à l'Opéra des Nations, qui présentait une distribution de places plus démocratique et une jauge bien inférieure à celle du bâtiment Place de Neuve, il était difficile d'établir un taux de remplissage et un prix de place moyen de manière très fiable. Les envies et le pouvoir d'achat des spectateurs évoluent et l'on constate une préférence pour les places à tarifs modérés, au détriment des places à tarifs élevés. En outre, les servitudes (places octroyées au Conseil municipal, au Conseil administratif et au Conseil de fondation), invitations et autres billets gratuits ont représenté 7.1% des places occupées de la saison.
- Les objectifs des taux de remplissage n'ont pas été atteints sur de grosses productions comme *Aïda* et *Die Entführung aus dem Serail*, qui présentent un retard cumulé de CHF 707'000 ou encore sur le ballet *Minimal Maximal*, qui affiche une perte de CHF 198'000.
- La relation avec le public est en construction suite au changement de direction et les années de représentations à l'ODN.

Tirant les enseignements de cette première expérience après le retour au GTG place de Neuve, les objectifs de billetterie ont été revus à la baisse lors de l'élaboration du budget 2020-2021.

Le nombre d'abonnés poursuit son déclin avec 4'245 abonnés pour la saison 2019-2020 :

Répartition des ventes de billetterie



Toutefois, d'autres ressources ont permis de compenser ces pertes de billetterie. Les dons des **mécènes affectés spécifiquement aux productions** se sont élevés à CHF 782'000, soit CHF 352'000 de plus que le budget (sans compter le soutien du Cercle du Grand Théâtre de Genève et des mécènes institutionnels).

La différence sur les **autres recettes** concerne principalement les recettes de coproduction à hauteur de CHF 51'000 pour la production *Die Entführung aus dem Serail* qui n'avaient pas été budgétés. Les recettes annexes comme les ventes de programme, les insertions publicitaires et les vestiaires sont en ligne avec le budget.

A.2. Dépenses des spectacles

Les économies réalisées sur les **charges afférentes aux productions** se sont élevées à près de CHF 120'000.

Au niveau **artistique**, des efforts importants ont été déployés pour optimiser le planning des répétitions et revoir la distribution, ce qui a permis de réduire le temps de travail des artistes, et ainsi de réaliser une économie de CHF 243'000 sur les cachets. En outre, par mesure de précaution, lors de l'établissement du budget, les cotisations sociales sont calculées sur tous les cachets, or certains artistes, de par leur statut d'indépendant ne sont assujettis aux charges sociales. Ainsi, il en ressort une différence de CHF 201'000 au niveau des charges sociales. Au total, **l'économie sur les cachets représente CHF 444'000**.

La différence sur les **autres charges artistiques** concerne principalement l'effet des captations pour diffusion. En raison du nombre de plans requis pour la diffusion et des indemnités des artistes pour leur droit à l'image, ces captations induisent des coûts plus importants que les captations d'archive. Il en ressort un dépassement de budget de CHF 108'000 sur les CHF 117'000 de différence sur ce poste. Cependant, la prime de CHF 100'000 prévue pour le chœur n'a finalement pas été utilisée et permet de compenser le dépassement de budget pour les captations (cf chapitre V.B.).

Au niveau des **dépenses techniques**, les charges de personnel temporaire de plateau ont été sous-estimées dans le budget. En effet, la programmation et la multiplication des événements autour des représentations d'opéras, ballet et récitals, notamment les activités de *La Plage* ont nécessité des besoins techniques accrus, soit CHF 110'000 de plus par rapport au budget. Les dépenses de création des décors et costumes restent bien maîtrisées.

Les frais de location de production/coproduction de CHF 401'000 concernent l'opéra invité *Orfeo* (CHF 275'000) et la coproduction *Aïda* (CHF 126'000) réalisée avec l'English National Opera Londres et le Houston Grand Opera.

B. LES OPÉRAS

Spectacles		Lieu	Nb rep. Prévu	Jauge hors places régie	Places occupées	Taux de remplissage REALISE	Taux de remplissage BUDGET
Einstein on the beach	Sept 2019	GTG	6	8 949	7 255	81.1%	80.0%
Aida	Oct 2019	GTG	9	13 516	10 913	80.7%	90.0%
Orfeo	Fin Oct 2019	GTG	2	2 988	2 620	87.7%	75.0%
Les Indes Galantes	Déc 2019	GTG	8	12 088	9 618	79.6%	75.0%
Die Einführung aus dem Serrail	Fin Janv 2020	GTG	7	10 468	7 169	68.5%	83.0%
Les Huguenots	Mars 2020	GTG	6	9 072	4 615	50.9%	75.0%
Voyage vers l'espoir	Annulé	GTG	6	-	-	0.0%	70.0%
La Cenerentola	Annulé	GTG	9	-	-	0.0%	80.0%
Saint François d'Assise	Annulé	GTG	5	-	-	0.0%	75.0%
TOTAL OPÉRA			58	57 081	42 190	73.9%	79.1%

La saison 2019-2020 a démarré avec la production flamboyante de **Einstein on the Beach**, du compositeur américain Philip Glass. Cette première Suisse était une manière d'affirmer l'identité de la nouvelle direction avec une nouvelle production conçue par Daniele Finzi Pasca, qui, directement après la *Fête des vigneron*s, a ébloui la scène de Neuve avec un visuel très fort, plaçant la programmation d'opéra dans notre temps. Il convient de souligner les collaborations avec le Festival La Bâtie et avec l'Einstein-Ensemble, formé de musiciens de la Haute école de musique (HEM) dirigé par Titus Engel sur cette production. Très bien accueillie par le public avec un taux de remplissage à 81% (80% au budget) soit CHF 77'000 de billetterie complémentaire, la production *Einstein on the Beach* se solde par une perte de CHF 244'000, qui a pu être entièrement couverte par des apports externes.

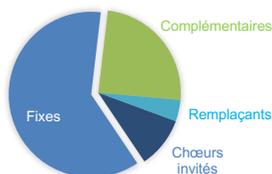
Aida, revisité par le metteur en scène Phelim McDermott a permis de recentrer cet opéra sur ses protagonistes, offrant un regard épuré sur cette intrigue politique contrairement aux nombreuses versions avec des mises en scène monumentales qui s'attachent plus au grandiose qu'à l'expression des émotions. L'Orchestre de la Suisse romande (OSR) était dirigé par la référence de la musique italienne Antonino Fogliani. Malgré le prestige de l'œuvre, le taux de remplissage sur les 9 représentations programmées n'a pas dépassé 81% pour un objectif fixé à 90%. Cet écart se traduit par un manque à gagner de billetterie et recettes annexes de CHF 376'000. Le spectacle se solde par un excédent de CHF 15'000, contre CHF 362'000 au budget.

Le Budapest Festival Orchestra, sous la baguette de son créateur Iván Fischer, a donné **L'Orfeo** de Monteverdi, dans une version mise en espace par le maestro lui-même pour deux soirées très prisées, qui ont atteint un taux de remplissage de près de 88% bien au-delà des 75% budgétés, ce qui représente une augmentation de la billetterie de presque CHF 90'000. Les coûts de cette production invitée étant limités, il en ressort un excédent de CHF 62'000.

Les Indes galantes de Rameau, projet ambitieux d'opéra-ballet et pour la première fois à Genève, créée par l'américaine Lydia Steier en collaboration avec le chorégraphe Demis Volpi a permis d'intégrer tout le Ballet du GTG à une production lyrique. Au pupitre, Leonardo García Alarcón a mené son ensemble Cappella Mediterranea. Cette production a dépassé le taux de remplissage budgété de 75% pour atteindre presque 80%. Toutefois, en valeur, le prix moyen des places était en-deçà du budget et un contrat de sponsoring prévoyait la mise à disposition de places en contre-prestation, ce qui impacte donc de manière négative les recettes de billetterie, à hauteur de CHF 91'000. En revanche, une économie de CHF 62'000 a pu être réalisée sur les charges artistiques et le coût des décors, costumes et accessoires a été réduit de CHF 24'000. Il subsiste néanmoins une perte de CHF 67'000 par rapport au budget de production.

Avec *Die Entführung aus dem Serail* de Mozart revu par le metteur en scène belge Luk Perceval en collaboration avec l'écrivaine turque exilée en Allemagne Asli Erdoğan, le GTG a présenté une version inédite de l'œuvre, qui a suscité de vives réactions de la part du public. Cette coproduction avec le Grand Théâtre de Luxembourg et le Nationaltheater Mannheim, pour laquelle l'OSR était dirigée par le grand chef italien Fabio Biondi. Il en ressort un taux de remplissage de seulement 69% pour 83% espérés. Le manque à gagner au niveau de la billetterie atteint CHF 330'000. Toutefois, grâce à la maîtrise des coûts de production, un excédent de CHF 91'000 a pu être dégagé, auquel s'ajoute une contribution de mécénat.

Concernant le **chœur du Grand Théâtre**, plusieurs œuvres aussi variées que conséquentes - comme *Aïda*, *Les Indes Galantes*, *Les Huguenots*, ou encore *la 9ème symphonie* (programmation post-confinement) - ont mis, une fois de plus, en relief son caractère polyvalent. Certains choristes ont également été engagés pour tenir des petits rôles des solistes, notamment dans la production *Les Huguenots*. Les prestations du chœur, dirigées de main de maître par Alan Woodbridge, ont été saluées par la critique à plusieurs reprises.



Répartition du chœur sur les différentes productions

C. LES BALLETS

Spectacles	Lieu	Nb rep. Prévu	Jauge hors places régie	Places occupées	Taux de remplissage REALISE	Taux de remplissage BUDGET	
Minimal Maximal	Nov 2019	GTG	6	9 036	6 324	70.0%	75.0%
The Six Brandenburg Concertos	Fév 2020	BFM	4	3 927	3 929	100.1%	85.0%
Ce qu'il nous reste	Annulé	BFM	7	-	-	0.0%	60.0%
TOTAL BALLETS			17	12 963	10 253	79.1%	71.7%

Toujours sous la direction de Philippe Cohen, le Ballet du GTG, composé de 22 danseurs et danseuses d'exception, s'est produit 6 fois au GTG et 27 fois en tournée. Les représentations l'ont amené à parcourir les pays suivants : la France, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique. La compagnie aurait par ailleurs dû se produire également en Espagne et aux USA, avec notamment 6 représentations prévues pour l'ouverture du prestigieux festival de danse Jacob's Pillow, mais la pandémie a malheureusement entraîné l'annulation de ces tournées (14 représentations au total).

Le spectacle *Minimal Maximal* a été donné lors de 6 soirées de représentation au GTG. Il était composé de trois ballets :

- *Fearful Symmetries* du chorégraphe suisse d'origine grecque, Ioannis Mandafounis, qui a sa propre compagnie à Genève et qui présentait pour la première fois une création avec les danseurs du Ballet du GTG, sur une musique de John Adams ;
- *Paron*, du chorégraphe grec Anonios Foniadakis, bien connu du public de danse genevois pour avoir collaboré à de nombreuses reprises avec la compagnie, sur le *Concerto pour violon n°1* de Philip Glass interprété sur scène par l'artiste Alexandra Conunova, accompagnée par l'OSR sous la direction du chef David Inba ;
- *Fall*, ballet phare du chorégraphe belge internationalement connu Sidi Larbi Cherkaoui, sur une musique de Arvo Pärt interprétée par l'OSR toujours dirigé par David Inbal.

Une répétition publique du programme *Minimal Maximal* a été proposée sur la scène du GTG à l'occasion de la journée des Portes ouvertes à un public très enthousiaste. Toutefois, le succès de cette production a été limité avec un taux de remplissage de 70% contre les 75% espérés, impactant de CHF 198'000 les recettes de billetterie. Il en ressort une perte de CHF 125'000 sur cette production, réduite grâce au soutien des mécènes.

Comme présenté dans les opéras, l'opéra-ballet de Jean-Philippe Rameau *Les Indes Galantes* a permis à la compagnie, dirigée pour l'occasion par le chorégraphe Demis Volpi, d'inaugurer une nouvelle ère de collaboration avec la scène lyrique, lors des 8 représentations au GTG en faisant dialoguer davantage le ballet et l'opéra.

Anne Teresa De Keersmaecker a été invitée pour présenter sa dernière création *The Six Brandenburg Concertos* avec sa compagnie Rosas et l'orchestre B'rock, au Bâtiment des Forces Motrices. Toutes les représentations ont affiché complet. Les recettes ont dépassé le budget de près de CHF 27'000, réduisant la perte à CHF 121'000.

Malheureusement, la dernière production de la saison, la création chorégraphique du jeune Jérémy Tran, *Ce qu'il nous reste*, n'a pas pu avoir lieu.

Le Ballet s'est présenté sur 27 dates en **tournée**, à chaque fois devant un public conquis, avec les pièces suivantes : *Wahada, Carmina Burana, Fallen, Glory* ou encore *Tristan et Isolde*. Le montant total des cachets liés aux tournées de la saison 2019-2020 s'élève à CHF 341'000 (exclu du tableau page 9) pour un budget de CHF 405'000. Les recettes attendues pour les représentations annulées en raison de la pandémie n'ont pu être perçues, créant un manque à gagner de CHF 173'000.

D. LES RÉCITALS ET CONCERT

Spéctacles		Lieu	Nb rep. Prévu	Jauge hors places régie	Places occupées	Taux de remplissage REALISE	Taux de remplissage BUDGET
Nadine Sierra	14.10.19	GTG	1	1 512	828	54.8%	70.0%
Benjamin Appl	14.11.19	GTG	1	1 512	858	56.7%	75.0%
Marianne Crebassa	19.01.20	GTG	1	1 512	1 096	72.5%	70.0%
Stephane Degout	Annulé	GTG	1	-	-	0.0%	70.0%
Natalie Dessay	Annulé	GTG	1	-	-	0.0%	85.0%
Ian Bostridge	Annulé	GTG	1	-	-	0.0%	75.0%
TOTAL RECITAL			6	4 536	2 782	61.3%	71.7%
Concert de Nouvel An	31.12.19	GTG	1	1 512	1 382	91.4%	90.0%
TOTAL CONCERT			1	1 512	1 382	91.4%	90.0%

Six récitals, forts d'une belle sélection des grandes voix du moment, étaient initialement à l'affiche. En raison du Covid, seuls 3 ont été maintenus : **Marianne Crebassa** au côté du pianiste Fazil Say, **Nadine Sierra** et l'allemand **Benjamin Appl**. Le récital de Marianne Crebassa a dépassé l'objectif fixé à 70% avec près de 73%. Malheureusement, les taux de remplissage des deux autres récitals n'ont pas dépassé la barre des 60%. En cumulé, malgré un retard de billetterie de CHF 62'000, ces trois récitals présentent un excédent légèrement inférieur au budget pour atteindre CHF 56'000. Les dépenses restent très limitées sur les récitals : elles concernent le cachet des chanteurs et pianistes ainsi que les dépenses de communication.

Regula Mühlemann, jeune soprano Suisse, qui avait séduit le public en Waldvogel en 2013 et en Suzanna des *Nozze di Figaro* en 2017, a fait l'amitié de retrouver la scène genevoise pour un concert de Gala à l'occasion de la Saint-Sylvestre avec l'Orchestre de chambre de Bâle. Le concert a rempli la salle à 91%, au-delà des objectifs de 90%. Il affiche un excédent de CHF 66'594 auquel s'ajoute un soutien privé.

E. LA PLAGES

Spectacles	Lieu	Nb rep. Prévu	Jauge hors places régie	Places occupées	Taux de remplissage REALISE	Taux de remplissage BUDGET	
Aperopera		2 /8 annulées	8	940	814	86.6%	N/A
Visites guidées		2 /9 annulées	9	210	196	93.3%	N/A
En coulisse			6	180	152	84.4%	N/A
Duel			4	800	427	53.4%	N/A
Brunch		2 /6 annulées	6	670	638	95.2%	N/A
Late Night		1 /3 annulée	3	1 950	1 899	97.4%	N/A
In The Penal Colony	Sept 2019	Lignon	2	300	249	83.0%	70.0%
TOTAL LA PLAGES			38	5 050	4 375	86.6%	N/A

Afin d'ouvrir l'institution à de nouveaux publics, plus jeunes et plus diversifiés, de développer une politique active de médiation culturelle et un programme pédagogique attractif et innovant, le GTG a créé *La Plage*, qui proposent des événements riches et variés, en marge de la programmation lyrique et chorégraphique. Dirigée par la dramaturge Clara Pons, et animée par le service de dramaturgie, communication et développement culturel du GTG, la Plage propose à chaque spectateur, qu'il soit individuel, en groupe, scolaire ou bénéficiaire d'association, la possibilité d'explorer la saison sous un angle différent, et d'amorcer ou d'approfondir sa connaissance du monde de l'opéra et du ballet de façon inédite et ludique.

Intropéras, Late nights, Apéropéras, rencontres et visites en tous genres, le GTG a dévoilé une ambitieuse programmation très appréciée et prisée du public, avec notamment des activités hors les murs (La Bâtie, le Cern, Le Lignon,). Evénement inédit, pour la première fois, le GTG a participé au salon *artgenève* avec la présentation d'Adel Abdessemed, metteur en scène de la production *Saint-François d'Assise*.

La Plage inclut également l'offre du GTG à destination des scolaires et des familles : le GTJ - Grand Théâtre Jeunesse.

Pour organiser toutes ces activités, les coûts fixes du service, notamment au niveau du personnel (hors Ville de Genève) représentent près de CHF 210'000.

E.1. Événements *La Plage*

Pour sa première année d'existence, le volet de programmation *La Plage* obtient de très beaux résultats puisque les événements proposés ont attiré des milliers de visiteurs additionnels au GTG, d'âges et d'horizons culturels variés.

Les visites guidées comme les visites en coulisses ont très régulièrement atteint les 100% de remplissage. Il en est de même pour les brunchs, qui affichaient complet quelques heures seulement après l'ouverture des réservations au public.

Les collaborations avec les festivals de la Bâtie (productions *In the Penal Colony* et *Einstein on the beach*) et Antigel (Late Night) ont aussi permis de placer le Grand Théâtre sur la carte culturelle d'un public plus jeune, différent de celui qui a l'habitude de se rendre à la scène de la place de Neuve pour son répertoire lyrique. Les collaborations fructueuses pour les Late Nights ont totalisé 1'899 entrées sur les deux soirées proposées.

Pour ces événements, les coûts effectifs sont restés en-deçà du budget, ce qui a permis de réaliser des économies d'environ CHF 54'000 en tenant compte des événements annulés. Le mécénat a contribué à hauteur de CHF 80'000 sur toute la saison.

Au-delà des événements, l'équipe de *La Plage* a proposé la production *In the Penal Colony*, un opéra de chambre de Philip Glass réalisé conjointement avec la Fondation la Bâtie et l'Ensemble Contrechamps. Les 2 représentations jouées à la salle du Lignon ont attiré 249 spectateurs et spectatrices, ce qui représente un taux de remplissage de 83% pour des recettes de billetterie de près de CHF 5'000. Les coûts de production ont représenté CHF 41'000 et ont été financés à hauteur de CHF 10'000 par le coproducteur.

E.2. Grand Théâtre Jeune public - GTJ

Spectacles		Lieu	Nb rep. Prévu	Jauge hors places régie	Places occupées	Taux de remplissage REALISE	Taux de remplissage BUDGET
Cenerentolina	Dec 2019	GTG	10	1 200	1 039	86.6%	70.0%
Electric Dreams	Annulé		5	-	-	0.0%	60.0%
TOTAL JEUNE PUBLIC			15	1 200	1 039	86.6%	68.0%

La production du GTJ (Grand Théâtre Jeunesse) *Cenerentolina* a été créé spécialement pour les enfants à partir de 3 ans. Proposée dans le foyer du Grand Théâtre, elle a accueilli quelques 1'039 personnes sur les 10 dates proposées. La production a coûté près de CHF 90'000 pour un montant de CHF 19'000 de recettes de billetterie.

E.3. Activités pédagogiques

Dans la continuité du travail réalisé depuis 2001, le volet pédagogique du GTJ Grand Théâtre Jeunesse a été développé selon deux axes de travail (ou stratégiques) afin de sensibiliser les jeunes et les plus jeunes au milieu du spectacle :

- Faire évoluer l'offre d'activités destinées à la jeunesse et aux familles – productions jeune public et activités à destination des scolaires – désormais regroupée sous l'appellation GTJ-Grand Théâtre Jeunesse. Les spectacles jeune public sont désormais des créations maison, commandées spécialement à des équipes artistiques pour le public familial.
- Renforcer l'ancrage régional en favorisant, au sein même des actions menées, la collaboration et les partenariats avec les acteurs du tissu associatif et culturel genevois. Les artistes intervenants sont parfois sélectionnés avec la participation d'autres institutions (maison d'édition Zoé, Ensemble Cappella Mediterranea, compagnies indépendantes genevoise, Ensemble Contrechamps, ...)

Les enseignants ont répondu avec beaucoup d'enthousiasme aux propositions qui accompagnaient cette première saison de la nouvelle direction du GTG.

Ainsi, 76 classes, soit 1'490 élèves, ont participé à des parcours du Grand Théâtre cette saison, entre les parcours *Petites Orelles*, le projet de transcréation *Toi, Moi et Aïda*, les mises à disposition de places pour les spectacles GTJ et les formations pour les enseignants.

Le travail de l'équipe de médiation ne se limite pas aux jeunes collégiens, mais s'étend également à l'enseignement supérieur et aux activités collaboratives et sociales. Ainsi, de nombreux projets ont permis de se rapprocher d'un nouveau public. On citera à titre illustratif :

- le projet *Voyage vers la scène*, en collaboration avec L'Hospice général et l'association Antidote, qui a permis à 13 requérants d'asile et réfugiées de bénéficier d'une visite-découverte du Grand Théâtre et d'ateliers de préparation avant d'être engagés comme figurants pour l'opéra *Voyage vers l'espoir*
- le projet avec une classe de Bachelor Musicologie autour de la réalisation d'un dossier pédagogique, et la collaboration avec la classe de Bijouterie de la HEAD autour de la réalisation de bijoux de scène, mené dans le cadre de workshop avec la créatrice Valentina Brugatelli
- les partenariats avec l'association des étudiants en Musicologie de l'Unige GLI ALTERATI et avec le Service culturel de l'UNIGE.

Le service pédagogique du GTG a également organisé 96 visites dont 48 à destination des classes du DIP, 5 visites/médiation offertes et 15 visites à tarif réduit associatif au cours de la saison ; 33 visites ont dû être malheureusement annulées en raison du Covid.

Toutes ces activités sont soutenues par deux partenaires clés : le Département de l'Instruction Publique (DIP) à raison de CHF 120'000 par an et un mécène historique à hauteur de CHF 125'000. D'autres mécènes peuvent soutenir de manière ponctuelle les productions GTJ.

III. UNE SAISON 2019-2020 INACHEVÉE

Conformément aux instructions du Conseil fédéral du 28 février 2020, la Direction du Grand Théâtre a dû, dans un premier temps, réduire la jauge à 1'000 personnes, personnel et artistes compris. Ces premières restrictions sont malheureusement survenues alors même que se jouait l'opéra *Les Huguenots*, production la plus importante de la saison du point de vue des effectifs et des ressources, ce qui a limité l'effectif du public à 700 personnes pour une salle comptant plus de 1'500 places.

Suite au deuxième train de mesures fédérales du 13 mars 2020, la Direction a alors été contrainte d'annuler toutes les représentations jusqu'à la fin de la saison. La billetterie a arrêté les ventes dès le 16 mars 2020 pour toutes les productions de la saison.

L'application des mesures et restrictions imposées par les autorités dans ce contexte difficile de pandémie annonçait des répercussions financières graves pour la FGTG, comme pour tout le secteur culturel.

La direction du GTG, avec le soutien du Conseil de Fondation et de la Ville, a entrepris toutes les démarches possibles pour limiter les pertes au maximum, tout en préservant les rémunérations à 100% et emplois :

- La FGTG a appliqué la clause contractuelle de force majeure et n'a rémunéré que le travail accompli avant l'annulation des spectacles pour les artistes invités (équipes de créateurs, solistes et chef d'orchestre).
- Des réductions de loyer ont été demandées.
- Et une demande de Réduction de l'Horaire de Travail (RHT) a été soumise à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) pour le personnel fixe et le personnel temporaire sous contrat FGTG (choristes, danseurs, personnel d'accueil, personnel de salle, figurants, technique, maquillage, habillage, ...).

A. LIMITATION DE JAUGE ET ANNULATION DE LA PROGRAMMATION

L'arrêt des représentations pour raisons d'épidémie a entraîné l'annulation de 15'017 billets qui étaient déjà vendus, principalement auprès d'abonnés. Ces billets annulés représentaient un chiffre d'affaires de CHF 1'587'000 avant annulation.

La crise sanitaire a d'abord nécessité la réduction de notre capacité d'accueil :

- *Les Huguenots*, Première réalisée sans restriction de jauge jusqu'au 26 février 2020, puis restriction de jauge à 700 spectateurs du 28 février 2020 à la Dernière, soit une perte de 2'700 places disponibles en cumulé sur les différentes dates.

Puis, toutes les productions du 16 mars 2020 à la fin de la saison ont été annulées, à savoir :

- *Voyage vers l'espoir*, opéra prévu du 30 mars au 8 avril 2020 au GTG (6 représentations), création mondiale : les répétitions ont été interrompues deux semaines avant la Première, alors que les costumes étaient prêts et que le décor était déjà terminé et monté sur scène.
- *Electric Dreams*, spectacle jeune public prévu du 22 au 25 avril 2020 au théâtre Am Stram Gram (5 représentations) : les répétitions n'avaient pas encore commencé mais les décors et costumes étaient réalisés.
- *La Cenerentola*, opéra prévu du 4 au 20 mai 2020 au GTG (9 représentations) : reprogrammée pour l'ouverture de saison 2020-2021, les coûts liés à cette production ont été reportés.
- *Ce qu'il nous reste*, ballet prévu du 6 au 14 juin 2020 au Bâtiment des Forces Motrices - BFM (7 représentations) : cette production nécessitait 8 semaines de répétitions, elle n'a donc pas pu être préparée.
- *Saint François d'Assise*, opéra prévu du 26 juin au 5 juillet 2020 au GTG (5 représentations), création scénique suisse : compte tenu du nombre d'intervenants sur cette production et des mesures à mettre en temps de pandémie, il n'a pas été possible de préparer l'œuvre et de maintenir ses représentations.

La direction a évalué les possibilités de présenter ces œuvres d'ici deux ou trois ans, comme pour *La Cenerentola*. Toutefois, les programmations de saison étant planifiées des années à l'avance, à ce jour, il n'y a encore aucune certitude quant à la concrétisation possible d'un report. Cette démarche est compliquée et nécessite la concordance de plusieurs facteurs – notamment la disponibilité des artistes et la cohérence avec la programmation de la saison -.

Les annulations ont également concerné les trois récitals prévus sur la période :

- *Récital Stéphane Degout*, prévu le 15 mars 2020
- *Récital Natalie Dessay*, prévu le 26 avril 2020
- *Récital Ian Bostridge*, prévu le 13 mai 2020

Enfin, la tournée du Ballet n'a pu aller se produire sur la dizaine de dates prévue :

- La Rochelle, France : 19-20 mars 2020
- Modena, Italie : 25 mars 2020
- Pavia, Italie : 27 mars 2020
- Gijon et Bilbao, Espagne : 29 avril, 1^{er} et 2 mai 2020
- Jacob's Pillow Festival, Massachusetts USA : 24 au 28 juin 2020

B. DEMARCHES ENTREPRISES POUR COUVRIR LES DEPENSES ET REDUIRE LES PERTES

B.1. Réduction des dépenses : rupture des contrats d'artiste pour force majeure

Tous les contrats d'artistes de la FGTG comprennent explicitement une clause de rupture de contrat en cas de force majeure, quelle que soit leur nature (contrat d'entreprise/mandat ou contrat de travail).

Les metteurs en scène, scénographes, costumier/es, éclairagistes, qui constituent l'équipe de production, sont en règle générale des indépendants. Ils sont engagés suivant des contrats d'entreprise. En cas d'annulation de spectacle pour force majeure, seules les prestations réalisées sont rémunérées, selon l'échéancier fixé dans le cadre du contrat.

Les solistes et chefs d'orchestre ont des contrats d'invités. Ils sont payés au cachet. Suite à l'annulation des spectacles, la FGTG a appliqué la clause de force majeure et rompu les contrats, suivant ainsi la pratique de nombreux théâtres européens et suisses. Des indemnités ont été discutées pour les productions qui avaient déjà demandé de l'investissement de la part des artistes. Des protocoles ont été signés avec les artistes pour fixer les montants. Une provision de CHF 224'250 a été comptabilisée pour couvrir le montant des cachets et cotisations sociales des artistes pour lesquels un protocole n'a pas pu être établi ou qui n'ont pas été repris aux dates de report.

Le travail déjà réalisé avant l'annulation du spectacle a été rémunéré, en signe de soutien dans ces circonstances difficiles.

B.2. Réduction de l'Horaire de Travail

Directement après la conférence de presse du Conseil fédéral du 13 mars 2020 annonçant l'annulation des manifestations, la FGTG a soumis à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) une demande de Réduction de l'Horaire de Travail (RHT) pour le personnel fixe et temporaire dont les activités ont dû être suspendues en raison de la crise sanitaire (choristes, danseurs, figurants, personnel d'accueil, personnel de salle, technique, maquillage, habillage, ...).

L'OCE a rendu le 31 mars 2020 une décision favorable à cette demande, ce qui a permis à la FGTG de conserver tous les emplois à durée indéterminée, de les rémunérer à 100% - soit 80% couverts par l'indemnisation RHT et 20% pris en charge par la FGTG, selon la décision du Conseil de fondation – et de rémunérer également les intermittents et collaborateurs engagés en contrat à durée déterminée.

Cependant, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) s'est opposé à la décision de l'OCE par courrier du 1er mai 2020. Un courrier de réponse a été envoyé par la FGTG à l'OCE le 11 mai pour défendre sa position. Sur la base des arguments évoqués par la FGTG, l'OCE a maintenu et réaffirmé sa décision d'octroi de la RHT. Il est à noter que le SECO n'a pas fait recours dans les délais impartis.

C. REPERCUSSIONS FINANCIERES

Les répercussions financières de la limitation de jauge puis de la fermeture de l'établissement représentent un manque à gagner au niveau de la billetterie et de la tournée du Ballet de CHF 4'228'000. Les économies, notamment sur les cachets des artistes, ont permis de réduire les dépenses de CHF 2'970'000.

	Décomptes d'ouvrage cumulés			
	Réalisé	Budget	Ecart	%
Spectacles annulés (COVID)				
RESULTAT	(2 535 490)	(1 276 998)	(1 258 492)	99%
Total des Charges	3 169 613	6 139 399	(2 969 786)	-48%
Total des Produits	634 124	4 862 401	(4 228 277)	-87%
ARTISTIQUE	1 919 984	4 217 289	(2 297 305)	-54%
Rémunération des artistes	1 660 984	3 524 910	(1 863 926)	-53%
Frais de voyages - hébergement - défraiements	165 781	314 000	(148 219)	-47%
Autres charges artistiques	93 219	378 379	(285 160)	-75%
TECHNIQUE	1 148 762	1 663 110	(514 348)	-31%
Personnel temporaire de plateau	268 216	307 110	(38 894)	-13%
Frais de production (maquette, voyages, ... personnel GTG)	84 539	77 000	7 539	10%
Location / Coproduction	-	150 000	(150 000)	-100%
Achat/Location/Entretien Fournitures	796 007	1 129 000	(332 993)	-29%
COMMUNICATION	79 187	249 000	(169 813)	-68%
AUTRES CHARGES DE SPECTACLE	21 680	10 000	11 680	117%
RECETTES	634 124	4 862 401	(4 228 277)	-87%
Produits de la billetterie NET	554 907	4 399 943	(3 845 037)	-87%
Autres Recettes	79 217	289 000	(209 783)	-73%
Cachets tournée Ballet	-	173 458	(173 458)	-100%
Mécénat (exclu du calcul)	320 000	630 000	(310 000)	-44%

Le manque à gagner des **recettes de spectacle** de CHF 4'228'000 (billetterie, ventes de programmes et vestiaires et revenus des coproductions) et de l'annulation des tournées comprend :

- CHF 395'000 de manque à gagner suite à la réduction de jauge sur le spectacle *Les Huguenots* ;
- CHF 3'598'000 de perte de billetterie liée aux annulations des spectacles *Voyage vers l'espoir, la Cenerentola, Saint François d'Assise, Electric Dreams, Ce qu'il nous reste et les récitals* ;
- CHF 62'000 de recettes de coproduction ;
- CHF 173'000 de cachets annulés de la tournée du ballet.

Les abonnés et détenteurs de billets ont été informés par courriel de l'annulation des différents spectacles et invités à choisir entre 3 options :

- Option 1 : obtenir le versement d'un avoir correspondant au montant des billets annulés sur leur compte GTG, à utiliser à leur convenance, par exemple pour le renouvellement de leur abonnement pour la saison prochaine ou pour l'achat de billets pour tout autre spectacle du GTG.
- Option 2 : soutenir le théâtre en faisant don du montant total des billets à la FGTG.
- Option 3 : soutenir le théâtre en renonçant à la moitié du montant des billets.

Les options 2 et 3 ont été très bien accueillies et ont suscité de nombreuses réactions positives de la part des abonnés : les **dons des spectateurs.trices se sont élevés à CHF 390'000**.

Concernant le **mécénat** institutionnel, malgré le contexte particulier, la plupart des mécènes qui s'étaient engagés sur des productions qui ont été annulées, ont accepté de maintenir leur don dans le cas où elles seraient reprogrammées sur une prochaine saison.

Le montant total des **dépenses de production et les indemnités des artistes** représentent un total de CHF 3'170'000, pour un budget initial de CHF 6'139'000, ce qui représente une économie de CHF 2'970'000.

L'économie sur les **coûts de production et de représentation** dépend évidemment du stade de préparation de la production et des frais déjà engagés au moment de l'annulation du spectacle ainsi que de la politique de rétribution du théâtre pour les contrats d'artistes et d'auxiliaires.

La part principale des coûts provient des **cachets des artistes** (solistes et chefs d'orchestre) **et de l'équipe de production** (scénographes, metteurs en scène, costumiers...). Étant donné que la FGTG a appliqué la clause de force majeure pour les contrats artistiques (voir chapitre IV.B.1), et que pour l'équipe de production, seul le travail réalisé a été payé - selon l'échéancier des tranches de paiements pour les mandats - la FGTG a épargné près de CHF 1'864'000 sur les cachets des artistes.

Pour les productions concernées, le montant total des **coûts de matériel et fournitures** pour la fabrication des décors et des costumes représente CHF 796'007, pour un budget de CHF 1'129'000. Étant donné qu'ils étaient pratiquement aboutis, seule une faible partie de ces coûts a pu être épargnée (CHF 333'000), principalement sur *Saint-François d'Assise* (CHF 81'000) et le ballet *Ce qu'il nous reste* (CHF 113'000).

Les **frais de communication et de marketing** pour la réalisation des affiches et des programmes s'élevaient à environ CHF 51'000.- par production. Ces frais sont engagés deux mois avant la Première, si bien que pour *Voyage vers l'espoir*, prévu du 30 mars au 8 avril 2020, ils sont entièrement dus. En revanche, pour les autres productions, ces frais ont pu être négociés, ce qui correspond au final à une économie de près de CHF 170'000 sur toutes les productions.

Aussi, les **droits musicaux**, qui correspondent à un pourcentage des recettes de billetterie, ne sont pas dus pour les spectacles annulés, soit une économie de près de CHF 233'000. Les **frais de location de matériel musical** restent facturés entre CHF 4'000 et CHF 8'000 par production en fonction des œuvres jouées.

Pour les **tournées du ballet**, toutes les démarches nécessaires ont été entreprises pour obtenir les remboursements des voyages ; seuls sont comptabilisés les frais qui n'ont pas pu être remboursés, de l'ordre de CHF 13'000.

D. PROGRAMMATION POST-CONFINEMENT

Spectacles		Lieu	Nb rep. Prévu	Jauge hors places régie	Places occupées	Taux de remplissage REALISE	Taux de remplissage BUDGET
Sabine Devieille	13.06.20	GTG	1	300	300	100.0%	100.0%
Concert Verdi & Wagner	19.06.20	GTG	1	300	298	99.3%	100.0%
Jonas Kaufmann	02.07.20	GTG	1	800	784	98.0%	100.0%
TOTAL SPECTACLES REOUVERTURE FIN DE SAISON			3	1 400	1 382	98.7%	100.0%

L'assouplissement des mesures de confinement par le Conseil Fédéral à la fin mai a permis de proposer des spectacles inédits sur la fin de saison, avec une jauge limitée. Ces spectacles ont suscité l'enthousiasme public privé de spectacle durant des semaines et ont affiché complet :

- Sabine Devieille : récital gratuit réservé aux mécènes et partenaires, 300 spectateurs ;
- Concert Verdi & Wagner : Concert lyrique avec l'OSR sous la direction de J. Nott, 298 spectateurs ;
- Jonas Kaufmann : récital, 784 spectateurs, financé en partie par un mécène.

Ces trois spectacles ont généré des recettes de billetterie non budgétées, à hauteur de CHF 121'000, plus un soutien de mécénat, pour des coûts avoisinants les CHF 119'000.

En outre, au mois de juin, le chœur a repris son activité pour participer à un concert organisé par l'OSR (le 11 juin), avec également la participation du Zürcher Sing-Akademie, sans public et destiné à la diffusion sur différentes chaînes télévisuelles et internet, ainsi qu'à la radio.

La scène lyrique genevoise a ouvert fin mars le **Grand Théâtre Digital** pour présenter les productions d'opéra et de ballet sur internet grâce à des contenus variés et tout public, afin de garder le lien avec ses publics durant la pandémie. GTG Digital a présenté chaque semaine un focus sur une thématique de la saison actuelle, accessible gratuitement sur une durée limitée, sous la bannière « toujours proche de vous ». *Einstein on the Beach*, Ballet du GTG, *Les Huguenots*, *Die Entführung aus dem Serail*, les acteurs et les productions emblématiques de la saison 2019-2020 ont été présentées avec du contenu augmenté. Des productions ont été disponibles en streaming intégral, accompagnées par des articles de fond et des contenus inédits, comme des documentaires en première suisse, des live Facebook et des capsules vidéo spécialement réalisées pour GTG digital. Les trois concerts additionnels de fin de saison étaient également accessibles en *live streaming*, établi à cette occasion pour la première fois au GTG. Avec l'aide des partenaires et artistes et en utilisant au maximum les ressources internes, les coûts furent minimes.

IV. REVENUS ET DÉPENSES DE GESTION COURANTE

A. SUBVENTIONS PERÇUES ET APPORTS EXTÉRIEURS

<i>En CHF</i>	2019-2020	Budget	<i>Variation</i>
Subventions	13 494 545	13 388 819	105 726
Mécénat (insitution + productions)	5 215 394	4 510 000	705 394
Sponsoring - partenariats	932 248	925 000	7 248
Insertions publicitaires	235 828	300 000	(64 173)
Location des salles et refacturations	204 578	140 000	64 578
Restauration	612 026	426 488	185 539
Indemnisation RHT - APG	1 882 350	-	1 882 350
Autres recettes	36 500	142 344	(105 844)
	22 613 469	19 832 650	2 675 092

Subventions

Au total, CHF 13'494'000 de subventions ont été perçues, contre CHF 13'389'000 au budget. Les subventions accordées par la Ville de Genève (CHF 10'768'819) et par le Fond d'équipement communal (CHF 2'500'000) sont identiques à la saison précédente. La légère différence sur le montant total s'explique par l'implication additionnelle du Département de l'Instruction Publique et la Ville de Genève pour proposer des billets jeunes et faciliter l'accès à la culture.

En outre, la saison 2019-2020 a été impactée par la couverture du déficit 2018-2019 à hauteur de CHF 1'871'692. La décision du versement de cette subvention est survenue après la clôture des comptes et n'avait donc pas été intégrée aux comptes 2018-2019.

Mécénat et sponsoring

Les recettes de mécénat ont dépassé de près de CHF 705'000 le budget (dons institutionnels et dons affectés aux productions), grâce aux efforts continus de la direction générale pour développer les soutiens privés (CHF +315'000) et également grâce aux spectateurs qui ont généreusement renoncé à un avoir ou un remboursement de leurs places pour les spectacles annulés (CHF 390'000). Ainsi le total des dons provenant du mécénat atteint CHF 5'215'000, contre CHF 4'510'000 au budget. A cela s'ajoutent les CHF 932'000 de recettes de sponsoring et partenariats.

La liste des mécènes de la saison 2019-2020 est présentée au chapitre VI.

B. CHARGES DE PERSONNEL HORS PRODUCTION ARTISTIQUE

Les charges de personnel hors production s'élèvent à CHF 12'778'000, contre CHF 13'420'000 au budget.

Plusieurs éléments expliquent cette différence :

- **Postes non pourvus ou pourvus en partie sur l'année** : plusieurs postes au budget n'ont pas été pourvus sur la saison ou courant de la saison, ce qui a réduit les charges de personnel. Cela concernait notamment une personne pour la régie plateau (personnel temporaire par production), une soprano dans le chœur (compensé par des auxiliaires en fonction des besoins), un poste vacant sur la moitié de la saison pour la production artistique et le vidéaste, engagé sur la fin de la saison. En outre, certains salaires des nouveaux entrants ont été inférieurs au budget. Le montant des salaires bruts de ces différences cumulées avoisine les CHF 300'000 auxquels s'ajoutent les cotisations sociales.
- **Provision pour primes du chœur** : le budget prévu, pour un montant de CHF 100'000 n'a finalement pas été utilisé.
- **Temporaires** : économie à hauteur de CHF 67'000 concernant le personnel de salle puisque les extras ont été limités avec la fermeture de l'établissement.
- **Remplacements maladie** : la réserve de CHF 200'000 prévue à cet effet n'a pas été pleinement exploitée.
- **Surcoût** au niveau des employés intérimaires, essentiellement pour les prestations de restauration à hauteur de CHF 107'000 expliqué notamment par la multiplicité des événements sur la saison et la problématique d'externalisation de ces prestations, qui n'ont pas pu être réalisées dans le cadre du nouveau modèle d'exploitation (cf V.E).

C. DÉPENSES DIVERSES

En CHF	2019-2020	Budget 2019-2020	Différence
Fournitures diverses et imprimés	108 969	105 000	3 969
Achats de petit équipement	190 282	300 000	(109 718)
Achat d'équipement informatique	140 040	60 000	80 040
Eau, Energie, Combustible	5 343	35 000	(29 657)
Achats de fournitures d'entretien	316 476	370 000	(53 524)
Entretien des immeubles par des tiers	371 728	412 720	(40 992)
Entretien et maintenance du matériel	154 312	206 186	(51 874)
Maintenance matériel informatique	27 186	17 394	9 792
Locations immobilier et stockage	1 391 820	1 440 850	(49 030)
Location matériel informatique	95 420	134 102	(38 682)
Frais de déplacement personnel GTG	337 180	303 000	34 180
Honoraires et prestations de services	683 374	720 503	(37 129)
Consultants informatiques	109 257	182 160	(72 903)
Dépenses diverses	22 960	25 000	(2 040)
Pertes sur créances	70 296	-	70 296
Amortissements	190 868	143 000	47 868
	4 215 508	4 454 915	(239 407)

La suspension des activités et le télétravail ont permis de réduire différents postes de dépenses, notamment les prestations de nettoyage, les fournitures d'entretien et de consommables (fontaine à eau, papeterie, affranchissement, ...), ou encore des prestations ou acquisitions qui ont dû être reportées.

D. INFORMATIQUE

Les différentes embauches, notamment le vidéaste, et la situation de télétravail ont engendré des investissements supplémentaires au niveau informatique.

En effet, tous les collaborateurs de l'administration ne disposaient pas d'ordinateur portable. Ainsi, les postes fixes remplacés par des portables ont été alloués à d'autres services. En outre, des bornes wifi supplémentaires ont été installées pour couvrir des zones sans réseau. L'impact de ces dépenses non prévues s'élève à CHF 80'000.

E. RESTAURATION

Au niveau de la restauration, la saison 2019-2020 est une saison de transition. En effet, suite à un appel d'offre, un contrat a été signé avec un prestataire pour externaliser les services de restauration pour la buvette, les bars, Brunchs et le *Café de La Plage*. Comme ce dernier n'a pas pu être ouvert pour des contraintes administratives (constructions, permis de la ville et du canton) durant la saison, le contrat n'a pu entrer en vigueur et les recettes budgétées sur cette base n'ont évidemment pas pu être réalisées. Ainsi, les charges de restauration ont augmenté puisque la FGTG payait les prestations plutôt que d'être intéressée sur les recettes tel que fixé par le contrat.

Les achats de marchandises et de prestations ont donc atteint CHF 524'000 soit CHF 281'000 de plus que budgété. Les recettes sont également plus importantes avec CHF 615'000, contre CHF 426'000 au budget. Ainsi, en considérant les dépenses de personnel intérimaire, les recettes n'ont pas permis de compenser l'augmentation des dépenses : il en ressort une perte de CHF 75'000 par rapport au budget sur l'activité de restauration (buvette, bars, brunchs). La comparaison avec la saison précédente est limitée étant donné qu'elle était en partie jouée à l'ODN.

F. DÉPENSES MARKETING ET COMMUNICATION

Les dépenses de communication – marketing – presse sont en ligne avec le budget.

Elles sont élevées sur l'exercice puisqu'un prestataire a été engagé pour créer une nouvelle identité visuelle pour le GTG et développer un plan stratégique (contrat global à CHF 450'000 dont les prestations ont été réparties sur 3 ans). La conception du nouveau site internet a été comptabilisée en charges au rythme des améliorations et développements.

D'autre part, l'externalisation de la création du GT Magazine a coûté CHF 335'000 contre les CHF 142'000 au budget. La différence est en partie compensée par les recettes d'insertion publicitaires à hauteur de CHF 81'000 et surtout par du mécénat de sources variées à hauteur de CHF 190'000.

V. MÉCÈNES DE LA SAISON 2019-2020

Le Grand Théâtre de Genève remercie pour leur soutien :

La Ville de Genève
L'Association des communes genevoises
Le Cercle du Grand Théâtre de Genève
Madame Aline Foriel-Destezet
La République et Canton de Genève

GRANDS MECENES

Guy et Françoise Demole
Aline Foriel-Destezet
Emil Frey
Fondation Leenaards
Fondation E. J. Safra
JT International
Fondation du Groupe Pictet
CA Indosuez Wealth Management
Brigitte Lescure
La Mobilière
Reyl & Cie SA
Union Bancaire Privée, UBP SA
Fondation Francis et Marie-France
Minkoff
Fondation VRM (Rossi di Montelera)
Famille Lundin

MECENES

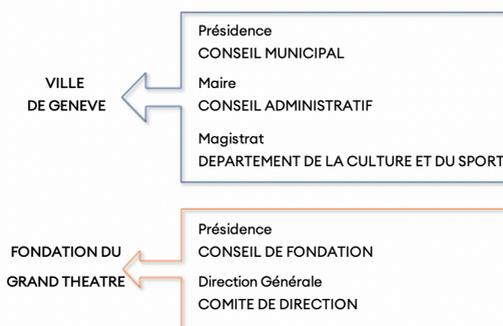
Claude et Solange Demole
Caroline et Eric Freymond
Fondation Michalski pour la littérature
et l'écriture
Gonet & Cie
Fondation Alfred et Eugénie Baur
Fondation Coromandel
Generali Assurances
Adam et Chloé Said
Pro Helvetia
Fondation Famille Firmenich
Fondation Otto et Régine Heim
Banque Cantonale de Genève
Mirabaud & Cie
Eric Demole
Fondation Bru
Cargill
Hyposwiss Private Bank Genève

Certains mécènes ont préféré rester anonymes.

VI. ORGANISATION DE L'INSTITUTION

A. LA VIE INSTITUTIONNELLE

A.1. Autorités et organes



A.2. Le Conseil de fondation

La composition du Conseil de fondation de la saison 2019-2020 était la suivante :

Mme Lorella Bertani, Présidente*	M. Juan Calvino**
M. Guy-Olivier Segond, Vice-président*	M. Marc Dalphin
M. Pierre Conne, Secrétaire*	M. Jean-Pierre Jacquemoud
M. Claude Demole*	Mme Danièle Magnin
M. Sami Kanaan*	Mme Françoise de Mestral
M. Rémy Pagani*	M. Albert Rodrik
M. Manuel Tornare*	M. Pascal Rubeli
	Mme Salika Wenger

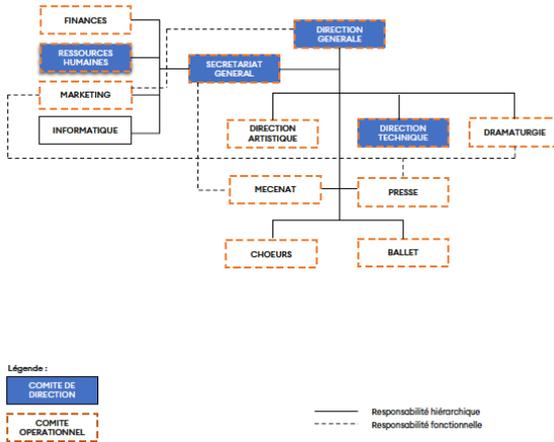
* membres du Bureau du Conseil de fondation

** membre invité représentant du personnel

Au cours de la saison 2019-2020, le Bureau du Conseil de fondation s'est réuni chaque mois, de même pour le Conseil de Fondation.

Le Conseil de fondation sera renouvelé à l'issue de la saison 2019-2020 en lien avec la nouvelle législature en place depuis juin 2020. De nouvelles nominations sont prévues pour le mois de septembre 2020.

A.3. Organisation générale



B. STATISTIQUE DU PERSONNEL AU 30.06.2020

B.1. Personnel fixe sous contrat Fondation : 129 collaborateur-trice-s (ETP 98.40)

<p>Direction générale (1) Directeur général (membre du Comité de direction)</p> <p>Secrétariat général (1) Secrétaire générale (membre du Comité de direction)</p> <p>Technique (1) Directrice technique (membre du Comité de direction)</p> <p>Dramaturgie et développement culturel (2) Dramaturge Collaborateur jeunes publics 80%</p>	<p>Marketing & Ventes (38) Directeur Marketing & Ventes Concepteur communication web Community manager Graphiste Vidéaste 50% Personnel d'accueil (33)</p> <p>Presse (1) Responsable Presse et Relations publiques</p>	<p>Direction artistique (11) Directeur artistique adjoint Chargé de production artistique et casting Responsable de la figuration et assistante de production Assistante administrative 30% Régisseuse générale Régisseur de scène Chef de chant principal Chefs de chant/Pianistes (2)</p> <p>Jeune ensemble – solistes (3)</p>	<p>Chœur (43) Chef des chœurs Régisseuse des chœurs et assistante administrative musicale 70% Choristes (41)</p> <p>Ballet (31) Directeur du ballet Adjoint du directeur du ballet Coordinatrice administrative Maîtres de ballet (2) Pianiste Directeur technique du ballet Régisseur lumières 80% Régisseur plateau Danseur-euse-s (22)</p>
--	---	---	---

B.2. Personnel fixe sous contrat Ville de Genève : 184 collaborateur-trice-s (ETP 167.05)

<p>Direction générale (1) Adjointe administrative</p> <p>Dramaturgie et développement culturel (2) Responsable du développement culturel Rédacteur-traducteur</p> <p>Direction artistique (1) Responsable ressources musicales 80%</p> <p>Technique (153) • <i>Bureau technique (4)</i> Régisseur technique de production 90% Régisseur technique de production Chargée de production technique 80% Adjointe administrative</p> <p>• <i>Logistique (3)</i> Responsable logistique Chauffeurs / Collaborateur administratif (2)</p> <p>• <i>Bureau d'étude (5)</i> Responsable du bureau d'étude Assistant 40% Dessinateurs (2) Dessinateur 80%</p> <p>• <i>Service intérieur (7)</i> Huissier responsable Huissier-ère-s (3) Coursiers/Huissiers (2) Coursier/Huissier 40%</p> <p>• <i>Technique de scène (84)</i> Chefs de plateau (2)</p> <p>• <i>Machinerie (26)</i> Chef de service Adjoint planificateur Sous-chefs (3) Brigadiers (3) Sous-brigadiers (2) Sous-brigadier 80% Machinistes (3) Machiniste 60% Machinistes-cintriers (2) Machiniste-cintrier 80% Machiniste-cintrier 60%</p>	<p>Menuisier de plateau et chargé de l'entretien 80%</p> <p>• <i>Son et Vidéo (4)</i> Chef du service Sous-chef Techniciens (2)</p> <p>• <i>Eclairage (16)</i> Chef du service 90% Sous-chef Sous-chef 80% Sous-chef opérateur lumières et informatique de scène Coordinateur de production Techniciens éclairagistes (3) Technicien éclairagiste 60% Techniciens éclairagistes 80% (2) Electricien Opérateurs lumière et infor. de scène (3) Responsable entretien électrique</p> <p>• <i>Habillage (14)</i> Cheffe du service Sous-cheffe 80% Responsable costumes Ballet/Habilleuse 80% Habilleuse Habilleuse 90% Habilleur-euse-s 80% (5) Habilleuses 60% (2) Habilleuses 50% (2)</p> <p>Électromécanique (7) Chef du service Sous-chef Électromécaniciens (5)</p> <p>• <i>Perruques et maquillage (5)</i> Cheffe du service Sous-cheffe Perruquières (3)</p> <p>• <i>Accessoires (10)</i> Chef du service Sous-chef Accessoiristes (4) Accessoiriste 50% Accessoiristes 70% (2) Accessoiriste 80%</p>	<p>• <i>Ateliers décors (25)</i> Chef des ateliers décors Assistant 60% Magasinier</p> <p>• <i>Menuiserie (7)</i> Chef du service Menuisiers (6)</p> <p>• <i>Serrurerie (4)</i> Contremaître 90% Serruriers (3)</p> <p>• <i>Tapisserie Décoration (7)</i> Chef du service Sous-chef 80% Tapissiers décorateurs (2) Tapissier-ère décorateur-trice 80% (2) Tapissière décoratrice 50%</p> <p>• <i>Peinture et décoration (5)</i> Chef de service 80% Sous-chef 80% Peintres (3)</p> <p>• <i>Ateliers costumes (25)</i> Cheffe des ateliers costumes Assistant-e-s (2) Magasinier</p> <p>Couture (15) Chef de service Costumière 90% Tailleur-e-s (2) Couturier Couturière 90% (2) Couturière 80% Couturière 75% Couturières 70% (2) Couturière 60% Couturières 50% (3)</p> <p>• <i>Décoration Costumes (3)</i> Responsable décoration costumes 80% Décoratrice 80% Décoratrice 60%</p>	<p>• <i>Cuir (3)</i> Chef de service Cordonnière 80% Cordonnière 80%</p> <p>Secrétariat général (27) Secrétaire 80%</p> <p>Finances (6) • Chef du service (membre du Comité de direction) Comptable Comptable 80% (1) Comptables 70% (3)</p> <p>• <i>Ressources Humaines (5)</i> Responsable RH (membre du Comité de direction) Gestionnaires 80% (2) Gestionnaire 90% Gestionnaire 60%</p> <p>Informatique (3) Chef du service Administrateurs informatique et télécoms (2)</p> <p>• <i>Infrastructure et bâtiment (2)</i> Ingénieur infrastructures, bâtiment et sécurité Responsable d'entretien</p> <p>• <i>Archives (1)</i> Archiviste / Gestionnaire des collections 80%</p> <p>• <i>Marketing & Ventes (9)</i> Assistante communication • <i>Accueil du public (1)</i> Responsable de l'accueil des publics</p> <p>• <i>Billetterie (3)</i> Responsable adjointe développement des publics Collaborateur-trice-s billetterie (2)</p> <p>• <i>Restauration (4)</i> Coordinateur Collaborateur-trice-s buvette (2) Cuisinier</p>
---	---	--	--

B.3. Apprenants-e-s, stagiaires, occupation temporaire et AI : 58 collaborateur-trice-s

<p>Apprenti-e-s (3) CFC Graphiste (1) CFC Technicieniste (1) CFC Employée de commerce (1)</p>	<p>Stagiaires (52) Stages découverte (40) Stages formation (12)</p>	<p>Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire (3) Hospice général (-) OCE (3) Service civil (-)</p>
--	--	--

B.4. Personnel sous contrat temporaire Fondation : 130 collaborateur-trice-s

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

B.5. Personnel artistique sous contrat Fondation : 282 collaborateur-trice-s

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

Au total, ce sont donc **783 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2019-2020.

A ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres.

Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

**VII. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES
COMPTES 2019-2020**

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

**Fondation du
Grand Théâtre de Genève**

Exercice 2019-2020

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Comptes annuels

Le 4 septembre 2020

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la

**Fondation du Grand Théâtre de Genève
Genève**

Genève, le 4 septembre 2020
52/mg/3

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie, tableau de mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice 2019-2020 arrêté au 30 juin 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

BfB

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019-2020, arrêtés au 30 juin 2020, sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée
Réviseur responsable



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de résultat
- compte des investissements
- tableau des flux de trésorerie
- tableau de mouvement des fonds propres
- annexe aux comptes annuels



FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2020



BILAN AU 30 JUIN 2020

ACTIF	Notes	30.06.2020	30.06.2019
<i>en CHF</i>			
10 Patrimoine financier			
100 Disponibilités et placements à court terme			
Liquidités		3 054 298	5 310 364
Liquidités - Fonds de Solidarité et Fonds de Réserve			
Fonds de Solidarité		520 179	396 080
Fonds de Réserve		48 765	50 652
	2d, 4	<u>3 623 243</u>	<u>5 757 096</u>
101 Créances			
Créances résultant de prestations de services	2f, 5	<u>828 966</u>	<u>1 192 445</u>
		828 966	1 192 445
104 Actifs de régularisation			
Frais sur spectacles futurs	2h	764 616	1 434 548
Autres comptes de régularisation		<u>2 117 778</u>	<u>1 232 854</u>
	6	<u>2 882 394</u>	<u>2 667 402</u>
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours			
Stocks	2g	<u>34 458</u>	<u>31 143</u>
107 Placements financiers			
Titres	2e, 4		
Titres - Fonds de solidarité		356 642	357 536
Titres - Fonds de Réserve		365 479	358 427
Titres - Fonds libres		6 672	6 475
Immobilisations financières	2i, 8	<u>234 977</u>	<u>235 353</u>
		<u>963 770</u>	<u>957 791</u>
Total du Patrimoine financier		<u>8 332 831</u>	<u>10 605 878</u>
14 Patrimoine administratif			
140 Immobilisations corporelles du PA	7		
Matériel de scène		64 727	115 927
Mobilier et matériel informatique		<u>158 752</u>	<u>124 759</u>
	2j	<u>223 479</u>	<u>240 686</u>
142 Immobilisations incorporelles	7		
Immobilisation site Web, logiciels et licences	2k	<u>169 820</u>	<u>237 828</u>
Total du patrimoine administratif		<u>393 299</u>	<u>478 515</u>
TOTAL ACTIF		<u>8 726 130</u>	<u>11 084 393</u>



BILAN AU 30 JUIN 2020

PASSIF		Notes	30.06.2020	30.06.2019
<i>en CHF</i>				
20 Capitaux de tiers				
200	Engagements courants			
	Dettes résultant de livraisons de biens et prestations de services	2m, 9	<u>820 667</u>	<u>994 266</u>
			<u>820 667</u>	<u>994 266</u>
204	Passifs de régularisation			
	Abonnements et produits saisons futures	2n, 10	3 901 775	8 533 325
	Autres comptes de régularisation	10	<u>1 029 954</u>	<u>709 010</u>
			<u>4 931 728</u>	<u>9 242 336</u>
205	Provisions à court terme			
	Provisions	2o, 11	<u>1 310 778</u>	<u>989 481</u>
	Total fonds étrangers		<u><u>7 063 173</u></u>	<u><u>11 226 083</u></u>
29 Capital propre				
291	Fonds enregistrés comme capital propre			
	Fonds de solidarité	17c	<u>1 074 321</u>	<u>1 074 320</u>
294	Fonds de Réserve	17c	<u>655 682</u>	<u>655 682</u>
299	Résultat cumulé des années précédentes		- 1 871 692	-
	Résultat de l'exercice		<u>1 804 647</u>	<u>- 1 871 692</u>
			<u>- 67 045</u>	<u>- 1 871 692</u>
	Total capital propre		<u><u>1 662 957</u></u>	<u><u>- 141 690</u></u>
	TOTAL PASSIF		<u><u>8 726 130</u></u>	<u><u>11 084 393</u></u>



COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2020

En CHF	Notes	01.07.2019 - 30.06.2020	Budget 2019-2020	01.07.2018 - 30.06.2019
Revenus d'exploitation				
42	Recettes des activités	2q		
	Recettes brutes des spectacles	13a	6 053 496	10 528 861
	Recettes sur ventes de marchandises	13b	723 877	662 957
	Autres recettes d'exploitation	13c	1 760 338	1 974 724
	Remboursements et participations de tiers	13d	2 045 574	101 348
			<u>10 583 286</u>	<u>13 267 889</u>
				<u>11 754 386</u>
43	Revenus divers			
	Mécénat, dons, legs	14a	5 215 394	4 510 000
46	Revenus de transfert			
	Subvention Fonds équipement communal	14b	2 500 000	2 500 000
	Subvention Ville de Genève	14b	10 768 819	10 768 819
	Subvention Ville de Genève, Garantie Déficit	14b	1 871 692	-
	Autres subventions ville de Genève affectées	14b	-	3 724 073
	Subvention du Canton de Genève	14b	119 440	120 000
	Autres subventions des collectivités publiques	14b	106 286	66 417
	Redistributions	14b	47 553	28 841
			<u>15 413 790</u>	<u>13 417 660</u>
				<u>17 222 002</u>
	Total revenus d'exploitation		31 212 470	31 195 549
			<u>31 212 470</u>	<u>31 195 549</u>
				<u>33 018 199</u>
Charges d'exploitation				
30	Charges de personnel			
	Salaires et cotisations sociales	15	16 916 436	20 700 101
	Autres charges de personnel	15	81 641	57 364
			<u>16 998 077</u>	<u>20 757 465</u>
				<u>21 090 291</u>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			
	Achats de marchandises	15	2 892 989	3 609 736
	Prestation de service et honoraires	15	5 761 246	4 140 716
	Locations immobilières	15	1 357 523	1 431 350
	Frais généraux et frais divers	15	2 221 911	2 440 611
			<u>12 233 669</u>	<u>11 622 412</u>
				<u>13 702 224</u>
33	Amortissements du patrimoine administratif			
	Amortissement du patrimoine administratif	2l	190 868	143 000
				<u>149 666</u>
	Total charges d'exploitation		29 422 614	32 522 878
			<u>29 422 614</u>	<u>32 522 878</u>
				<u>34 942 181</u>
	RESULTAT OPERATIONNEL		1 789 856	- 1 923 982
			<u>1 789 856</u>	<u>- 1 923 982</u>
RESULTAT FINANCIER				
44	Revenus financiers	16	30 300	- 62 359
34	Charges financières	16	- 15 510	- 10 069
			<u>14 790</u>	<u>- 72 428</u>
RESULTAT EXTRAORDINAIRE				
48	Revenus extraordinaires	2l, 10	-	1 500 000
38	Charges extraordinaires	2l, 10	-	- 1 500 000
			<u>-</u>	<u>0</u>
	RESULTAT DE L'EXERCICE		1 804 647	- 1 871 692
			<u>1 804 647</u>	<u>- 1 871 692</u>

Le résultat 2019-2020 tient compte de la couverture du déficit 2018-2019 versé par la Ville de Genève pour un montant de CHF 1'871'692.



COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 30 JUIN 2020

	30.06.20	30.06.19
<i>En CHF</i>		
INVESTISSEMENTS		
Matériel électricité	-	1 495 825
Matériel Son-Vidéo	-	529 952
Mobilier GTG	-	379 740
Matériel informatique	-	111 337
Interphonie	-	378 000
	<u>-</u>	<u>2 894 854</u>
SUBVENTIONS		
Subvention PR 13-14	-	2 516 854
Subvention Système Interphonie PR 12-36	-	378 000
	<u>-</u>	<u>2 894 854</u>

Sur l'exercice 2018-2019, en sus des subventions régulières, la FGTG a bénéficié de quatre crédits extraordinaires de la Ville de Genève pour couvrir les charges supplémentaires de la FGTG durant la période de rénovation du bâtiment place de Neuve :

- Le 4 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la proposition PR-1314 du Conseil Administratif de la Ville de Genève en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève. Celle-ci concerne un crédit d'investissement destiné à financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place de Neuve. Le montant total de la PR-1314 est de CHF 2'592'000. Au 30 juin 2019, la FGTG avait reçu deux premières tranches du crédit extraordinaire PR-1314 qui couvraient l'ensemble des dépenses réalisées durant la saison 2018-2019 pour un montant de CHF 2'516'854. Le solde restant s'élève à CHF 75'146 et n'a pas encore été utilisé à ce jour.
- La FGTG a également reçu durant la saison 2018-2019 un montant de CHF 378'000 pour financer l'acquisition d'un système d'interphonie pour la scène de la place de Neuve, conformément à la délibération III et la délibération IV de la PR-12-36.



TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2019-2020

	2019-2020	2018-2019
<i>En CHF</i>		
Résultat total du compte de résultats (excédent de charges)	1 804 647 -	1 871 692
+ Amortissements du patrimoine administratif et des contributions d'investissement (planifiées, non planifiées, supplémentaires)	190 866	149 666
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	363 479	16 886
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 214 992 -	787 514
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	- 3 315	9 245
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du PF ou pertes / bénéfices de change	-	-
+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	-	39 689
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	- 173 599	131 491
+ Augmentation / - diminution des provisions	321 297	294 436
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	- 4 310 606	3 298 718
+ Attributions / - prélèvements d'engagements pour les financements spéciaux, fonds, préfinancements et divers comptes de réserve du capital propre	-	47 690
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO] -	- 2 022 224	1 249 237
+ Cession immobilisations corporelles	-	1 500 000
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-	1 500 000
- Immobilisations corporelles	- 90 752 -	73 268
- Immobilisations incorporelles	- 14 900 -	96 395
- Prêts et participations	-	-
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	- 105 652 -	169 663
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI] -	105 652	1 330 337
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à court terme)	5 978 -	13 890
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à long terme)	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP] -	5 978 -	13 890
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P] -	111 630	1 316 447
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-	370 000
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-	370 000
Variation des liquidités et placements à court terme [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	- 2 133 853	2 195 684
Liquidités et placements à l'ouverture	5 757 096	3 561 412
Liquidités et placements à la clôture	3 623 243	5 757 096
Variation des liquidités et placements	- 2 133 853	2 195 684



TABEAU DE MOUVEMENT DES FONDS PROPRES 2019-2020

29 Capital propre	Solde au 01.07.2019	Augmentation	Diminution	Solde au 30.06.2020
291 Fonds enregistrés comme capital propre	1 074 321	-	-	1 074 321
299 Excédent / découvert de bilan	- 1 216 011	1 804 647	-	588 636
2990 Résultat annuel	- 1 871 692	67 045	1 871 692	67 045
2990 Subvention Ville de Genève, couverture déficit	-	1 871 692	1 871 692	-
2999 Résultats cumulés des années précédentes	655 681	-	-	655 681
29 TOTAL	-141 690	1 804 647	-	1 662 957

Le Fond de solidarité n'a pas subi de mouvement sur l'exercice. En effet, pour se conformer à la norme MCH2, les mouvements transitent dorénavant par le compte de résultat et seront affectés au passif lors de l'affectation du résultat (cf note 17.c).

L'exercice clos au 30 juin 2019 faisait état d'un déficit de CHF 1'871'692. Ce déficit a été couvert en totalité par la Ville de Genève sur l'exercice 2019-2020, dans lequel il apparaît comme revenu de subvention.

Ainsi, la perte au bilan du 30 juin 2019 a été laissée en *Résultat cumulé des années précédentes* et est compensée par la subvention. Le fonds de réserve n'a donc pas été impacté par cette perte.

Le résultat annuel pour l'exercice 2019-2020 corrigé de cette couverture de déficit représente une perte de CHF 67'045.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2020

1. Présentation

La Fondation du Grand Théâtre de Genève (ci-après : FGTG) est une fondation d'intérêt communal public, subventionnée par la Ville de Genève, dont l'objet est artistique et culturel.

Les statuts de la FGTG ont été approuvés par la loi du 29 avril 1960 ainsi que ses modifications postérieures par les lois du 20 novembre 1964 et du 7 juin 1990.

Le but de la FGTG est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique. Le Conseil de Fondation est composé de quatorze membres désignés par le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève. Le Bureau du Conseil de Fondation compte cinq membres du Conseil de Fondation.

2. Principes comptables

Les règles régissant la présentation des comptes reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC) ;
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) ;
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

2a. Bases de préparation des comptes annuels

La clôture des comptes de la FGTG a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

2b. Modification des principes de présentation des comptes

Conformément au RAC, la FGTG est tenue de respecter les normes comptables MCH2. La structure comptable de la FGTG a été entièrement revue pour la saison 2019-2020 afin de se conformer intégralement au référentiel MCH2. Pour une meilleure lecture, les comptes comparatifs au 30 juin 2019 ont été retraités dans les présents états financiers.

2c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux du dernier jour du mois précédant la date de la transaction.

2d. Disponibilités

Les liquidités comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles dont l'échéance est de moins de trois mois.

2e. Titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

2f. Créances résultant de prestations de services

Les créances résultant de prestations de services sont comptabilisées initialement à la valeur nominale qui correspond au montant facturé, déduction faite des remises directes, escomptes et autres rabais. Ultérieurement, cette valeur est déduite des pertes de valeur. Une provision pour

créances douteuses est enregistrée au compte de résultat lorsqu'il devient évident que la FGTG ne pourra pas encaisser tout ou partie des créances dues. Les pertes de valeur sont déterminées individuellement et/ou collectivement sur la base de l'historique. En cas de perte définitive d'une créance, cette dernière est imputée à la provision pour créances douteuses.

2g. Stocks

Les différents inventaires sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2h. Frais sur spectacles futurs

La FGTG enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont présentés à l'actif du bilan en tant que « Frais sur spectacles futurs » et comme charges dans le compte d'exploitation lorsque le spectacle concerné est terminé.

2i. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations financières de la FGTG concernent principalement des fonds bloqués (garanties de loyer, cautions).

2j. Immobilisations corporelles

Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par la FGTG :

- soit pour être utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

2k. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

2l. Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Matériel de scène	5 ans
Matériel et matériel informatique	5 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

2m. Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services

Les dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services sont comptabilisées à la valeur nominale correspondant à la facturation.

2n. Abonnements et produits sur saisons futures

Ce poste concerne les abonnements contractés dans l'année en cours pour la saison prochaine et est reporté sous « passifs de régularisation ».

2o. Provisions

Les provisions sont constituées dès lors qu'une sortie de fonds est probable et que leur montant peut être estimé de manière fiable. Un tableau détaillé est publié à la note 11.

2p. Fonds d'investissement

Les subventions sont comptabilisées directement en diminution de l'actif concerné lorsqu'elles sont reçues sans transiter par le compte d'exploitation.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2020

2q. Reconnaissance du revenu

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à la FGTG et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

Recettes brutes des spectacles

Les revenus liés à chaque spectacle sont enregistrés durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés au passif du bilan en tant que revenus différés pour la période correspondant aux exercices suivants.

Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation sont enregistrées dans la période au cours de laquelle elles sont survenues.

Subventions monétaires

Les revenus provenant de subventions monétaires sont comptabilisés dès que la FGTG a été notifiée de la décision de versement d'une subvention (concernant les subventions d'investissement et les subventions non monétaires voir respectivement les notes 2p et 2r).

Apports extérieurs

Les apports extérieurs correspondent au mécénat et sponsoring. Ils sont comptabilisés en fonction des choix d'affectation des mécènes ou des sponsors (Note 14a).

2r. Subventions non monétaires

La FGTG reçoit des subventions non monétaires, principalement sous la forme de mise à disposition gratuite de biens ou de services de la part de la Ville de Genève. Ces subventions sont hors bilan et présentées en annexe (Note 14b).

2s. Parties liées

Les parties liées correspondent à toute personne morale ou physique qui peut exercer une influence notable de manière directe ou indirecte sur les décisions opérationnelles et financières de la FGTG.

La Ville de Genève est considérée comme unique partie liée de la FGTG. Les montants engagés avec la Ville de Genève sont présentés distinctement dans chaque note.

2t. Engagements de prévoyance

Les prestations de prévoyance sont assurées par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP), selon un plan de prévoyance, dit "en primauté de cotisations"; l'employeur ne garantit pas les prestations de prévoyance. Le plan d'assurance est financé par les cotisations de la FGTG. Ce plan couvre les prestations usuelles de prévoyance : les rentes de retraite et les prestations en cas de décès et d'invalidité. Les risques sont assurés par la FOP.

3. Exonération d'impôts

La FGTG bénéficie d'une exonération selon les articles 9 alinéa 1 lettre c de la Loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) et 56 lettre c de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

4. Disponibilités et titres

	30.06.20	30.06.19
Caisse	230 543	245 549
PostFinance	276 962	71 447
Banques	2 546 794	4 993 368
Total	3 054 298	5 310 364
Titres et liquidités – Fonds de solidarité	876 821	753 616
Titres et liquidités – Fonds de réserve	414 244	409 079
Titres – Fonds libres	6 672	6 475
Total	1 297 737	1 169 170

La diminution de la trésorerie au 30 juin 2020 s'explique par un décalage de perception de la première tranche de subvention annuelle de la Ville de Genève. En effet, face aux difficultés de trésorerie en juin 2019, la subvention a été versées sur le mois de juin 2019 au lieu de juillet 2019. Pour la saison 2019-2020, il n'y a pas eu de besoins particuliers de recevoir le montant en avance.

5. Créances résultant de prestations de services

	30.06.20	30.06.19
Ville de Genève	6 362	34 733
Débiteurs Suisses & Etrangers (CHF)	346 770	276 638
Débiteurs étrangers (EUR & USD)	131 582	182 334
Débiteurs Secutix	419 623	705 712
Avances sur salaires et charges sociales	26 760	27 431
Provision créances douteuses	102 132	34 403
Total	828 966	1 192 445

6. Actifs de régularisation

	30.06.20	30.06.19
Frais sur spectacles futurs	764 616	1 434 548
Charges constatées d'avance	542 700	248 838
Produits à recevoir	56 092	187 053
RHT à recevoir	1 518 987	-
Prestations EGE-DIP à recevoir	-	70 000
Subventions à recevoir de la Ville de Genève	-	726 964
Total	2 882 394	2 667 402

L'indemnisation pour la Réduction de l'Horaire de Travail (RHT) permise par la situation de pandémie pour les mois d'avril, mai et juin 2020 a été perçus sur juillet et août 2020. Au 30 juin 2019, les subventions à recevoir concernaient la Ville de Genève : CHF 481'768 selon convention de subventionnement et CHF 245'196, représentant le solde de la PR-1314 (montants reçus le 11 juillet 2019). Aucune subvention n'est à percevoir au 30 juin 2020.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2020

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

2018-2019	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2019
Valeur brute au 01.07.2019	13 899 367	256 004	169 773	14 325 144	251 615	14 576 759
Transferts	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	73 268	73 268	96 395	169 663
Sorties	- 13 899 367	-	-	- 13 899 367	-	- 13 899 367
Valeur brute au 30.06.2019	-	256 004	243 041	499 045	348 010	847 055
Fonds d'amortissement au 01.07.2018	12 399 367	88 879	79 770	12 568 025	50 218	12 618 243
Reprises	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-	51 200	38 503	89 703	59 963	149 666
Sorties	- 12 399 367	-	-	- 12 399 367	-	- 12 399 367
Fonds d'amortissement au 30.06.2019	-	140 077	118 282	258 359	110 181	368 542
Valeur nette au 01.07.2018	1 500 000	167 126	89 996	1 757 122	201 397	1 958 519
Valeur nette au 30.06.2019	-	115 927	124 759	240 686	237 828	478 512

2019-2020	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2020
Valeur brute au 01.07.2019	-	256 004	243 041	499 045	348 010	847 055
Transferts	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	90 752	90 752	14 900	105 652
Sorties	-	-	-	-	20 650	- 20 650
Valeur brute au 30.06.2020	-	256 004	333 793	589 797	342 260	932 057
Fonds d'amortissement au 01.07.2019	-	140 077	118 282	258 359	110 181	368 542
Reprises	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-	51 200	56 759	107 959	82 907	190 866
Sorties	-	-	-	-	20 650	- 20 650
Fonds d'amortissement au 30.06.2020	-	191 277	175 041	366 318	172 438	538 756
Valeur nette au 01.07.2019	-	115 927	124 759	240 686	237 828	478 512
Valeur nette au 30.06.2020	-	64 727	158 752	223 479	169 822	393 299

8. Immobilisations financières

	30.06.20	30.06.19
Garantie de loyer BRIX SA	79 740	79 820
Garantie en faveur de la CCI - Genève	42 886	43 184
Garantie de Loyer	2 345	2 345
Garantie Billetterie Bovy-Lysberg	30 006	30 004
Garantie carte bancaire UBS	80 000	80 000
Total	234 977	235 353

9. Dettes résultant de livraisons de biens et prestations de services

	30.06.20	30.06.19
Créanciers Suisses et étrangers (CHF)	785 711	812 779
Créanciers étrangers (EUR et USD)	27 069	161 671
TVA à payer	7 886	19 817
Total	820 667	994 267



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2020

10. Passifs de régularisation

	30.06.20	30.06.19
Abonnements saison future	1 986 666	2 487 856
Billetterie - avoirs	770 028	47 259
Bons cadeaux	116 826	114 366
Recettes publicité saison future	74 047	154 313
Sponsoring - mécénat saison future	944 754	345 000
Subvention affectée reçue d'avance	-	5 384 419
Produits divers d'avance	9 454	113
Total Abonnements et produits saisons futures	3 901 775	8 533 325
Charges à payer	1 029 954	709 010
Total	4 931 728	9 242 336

Le montant des avoirs en billetterie résulte des annulations de spectacles pour lesquelles des avoirs ont été alloués aux spectateurs pour la saison 2020-2021.

Au 30 juin 2019, la subvention affectée reçue d'avance d'un montant de CHF 5'384'419 correspondait au versement anticipé des subventions de la Ville de Genève pour la première moitié de la saison 2019-2020. Ce versement (reçu le 24 juin 2019) a permis à la FGTG de faire face au manque de liquidités auquel elle était confrontée fin juin 2019. Sur l'exercice 2019-2020, il n'y a pas eu de besoin particulier, la subvention 2020-2021 a été versée sur juillet 2021.

Parmi les charges à payer, un montant de CHF 1'000'000 a été reconduit pour finaliser le projet de démantèlement de l'Opéra des Nations cédé en 2019.

11. Provisions

	Provisions vacances	Autres provisions	Total
Solde 01.07.2018	650 246	44 799	695 045
Constitution	729 481	260 000	989 481
Utilisation	- 850 246	- 28 000	- 878 246
Dissolution	-	16 799	16 799
Solde 30.06.2019	729 481	260 000	989 481
Solde 01.07.2019	729 481	260 000	989 481
Constitution	766 528	284 250	1 050 778
Utilisation	- 729 481	-	- 729 481
Dissolution	-	-	-
Solde 30.06.2020	766 528	544 250	1 310 778

La rubrique « Constitution » de la catégorie « autres provisions » comprend :

- une provision créée sur la saison 2018-2019 pour un litige en cours (cf note 17 b) à hauteur de CHF 280'000 (CHF +60'000 sur la saison 2019-2020) ;
- une provision pour risque sur la résiliation de contrats d'artistes en vertu de la force majeure, pour les personnes pour lesquelles aucun protocole n'a été signé.

12. Prévoyance professionnelle

Le personnel de la FGTG est affilié à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP). Les cotisations comptabilisées en charge de personnel pour la saison s'élèvent à :

	2019-2020	2018-2019
Institution de prévoyance sans excédent de couverture/ découvert	999 282	994 824

Au 30 juin 2020, le solde dû à l'institution de prévoyance se monte à CHF 80'049 (30 juin 2019 : CHF 21'744), ce solde est inclus dans les *Autres comptes de régularisation - passif*.

13. Détails des recettes d'exploitation

13a. Recettes brutes des spectacles

	2019-2020	2018-2019
Produits des abonnements	2 382 961	3 893 248
Billets spectacles	3 666 870	4 756 735
Autres	3 666	4 215
Total	6 053 496	8 654 198

La diminution des recettes de spectacles s'explique essentiellement par les différentes annulations liées à la limitation de la jauge puis à la fermeture de l'institution dans le contexte de pandémie.

13b. Recettes sur ventes de marchandises

	2019-2020	2018-2019
Restauration	612 026	647 050
Programmes	98 822	156 138
Ventes diverses	13 029	189 896
Total	723 877	993 084

Les ventes diverses sur la saison 2018-2019 concernent des ventes et locations de productions.

13c. Autres recettes d'exploitation

	2019-2020	2018-2019
Représentations externes	340 911	583 223
Coproductions	171 594	177 789
Sponsoring - Partenariats	932 248	674 675
Insertions publicitaires	235 828	319 823
Locations - vestiaires	79 758	50 498
Enregistrement radio-TV	-	104 838
Divers	-	18 306
Total	1 760 338	1 929 156

Les représentations externes concernent les cachets de la tournée du Ballet. Toutes les dates ont été annulées à partir du 16 mars 2020, ce qui explique la diminution de ce poste.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2020

13d. Remboursements et participations de tiers

	2019-2020	2018-2019
Refabrications diverses et remboursements	163 224	82 284
APG	145 655	95 669
RHT	1 736 695	-
Total	2 045 574	177 952

14. Dons et subventions

14a. Apports extérieurs

	2019-2020	2018-2019
Cercle du Grand Théâtre de Genève	1 733 000	1 820 000
Mécénat	1 346 746	367 000
Fondation privée genevoise	1 500 000	1 500 000
Mécénat pédagogique	155 000	225 000
Soutiens divers	40 000	100 000
Dons et legs	440 648	29 812
Total	5 215 394	4 041 812

Dans le montant du mécénat apparaît une subvention de CHF 70'000.- du Département de la cohésion sociale de l'Office cantonal de la culture et du sport pour le soutien de la politique tarifaire du Grand Théâtre en faveur du jeune public. Ce montant sert à compenser la différence entre le prix d'un billet au plein tarif et le prix réduit (tarif jeune).

14b. Subventions

	2019-2020	2018-2019
Fonds équipement communal	2 500 000	2 500 000
Ville de Genève		
Ordinaire	10 768 819	10 768 819
Garantie de déficit	1 871 692	-
Autres subventions affectées	-	3 724 073
Canton de Genève - activités pédagogiques	119 440	120 000
Autres collectivités publiques	106 286	66 417
Total	15 366 237	17 179 309

Pour mémoire, le 20 septembre 2017, une convention entre l'État de Genève, la Ville de Genève et la FG TG a été signée, prévoyant un financement de l'État de Genève pour la FG TG à hauteur de CHF 3'000'000 pour l'année civile 2017. La moitié de la subvention cantonale pour l'année civile 2017, à savoir CHF 1'500'000, a été comptabilisée sur l'exercice 2016-2017 et ne figure donc plus dans les comptes depuis. L'autre moitié versée durant le dernier trimestre 2017 est enregistrée sur l'exercice 2017/2018 et figure au compte de résultat sous la rubrique « Subvention du Canton de Genève ». Par décision du Grand Conseil du 15 décembre 2017 la subvention cantonale n'a pas été renouvelée pour la saison 2018-2019.

L'exercice 2018-2019 fait apparaître, en sus des subventions régulières, des autres subventions affectées, à hauteur de CHF 3'714'073. Le montant comprend un crédit budgétaire de CHF 3'460'473 accordé le 4 décembre 2018 par le Conseil Municipal pour couvrir les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place de Neuve et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place de Neuve, ainsi que les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier. Il comprend également une somme de CHF 248 000 perçue durant la saison 2018-2019 et correspondant aux frais d'aménagement de l'ODN, conformément à la délibération III de la PR-1236 ainsi qu'une participation de la VdG de CHF 15'600 pour le stockage des décors du Ring lié au retard de chantier.

Sur la saison 2019-2020, la FG TG a reçu CHF 1'871'692 de la part de la Ville de Genève pour couvrir l'intégralité de la perte de la saison 2018-2019.

Subventions non monétaires

Mise à disposition de locaux	2019-2020	2018-2019
Grand Théâtre	3 184 534	3 184 534
Place de Neuve		
Total	3 184 534	3 184 534

La FG TG reçoit des contributions en nature (subventions non monétaires) de la part de la Ville de Genève par la mise à disposition de locaux et la participation aux frais de personnel et d'entretien.

en KCHF	31.12.19	31.12.18
Charges de personnel	23 992	23 498
Biens, services et autres charges	1 758	1 961
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3 210	1 075
Total	28 960	26 534

Source : *Comptes 2019 et Comptes 2018, Ville de Genève*



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2020

15. Détail des dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses par nature et par fonction.

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses de communication	Dépenses administratives	Total 2018-2019
Charges de personnel	15 177 319	2 876 534	802 471	2 233 966	21 090 291
Rémunérations et droits hors salaires	2 672 639	93 447	-	-	2 766 086
Locations immobilières	58 436	1 301 581	-	106 316	1 466 333
Frais généraux & frais divers	2 239 255	4 423 344	1 166 018	1 790 853	9 619 470
Total	20 147 649	8 694 907	1 968 489	4 131 136	34 942 181

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses de communication	Dépenses administratives	Total 2019-2020
Charges de personnel	13 060 874	922 296	736 549	2 278 359	16 998 077
Rémunérations et droits hors salaires	2 120 963	31 798	-	-	2 152 761
Locations immobilières	28 896	1 237 227	-	91 400	1 357 523
Frais généraux & frais divers	1 309 500	3 677 604	1 696 376	2 230 773	8 914 252
Total	16 520 233	5 868 924	2 432 925	4 600 532	29 422 613

La moyenne annuelle des emplois en équivalent plein temps du personnel fixe de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est de 98.4 (2018-2019 : 93.05).

16. Résultat financier

	2019-2020	2018-2019
Intérêts et produits non réalisés sur placements	7 056	39 655
Pertes non réalisées sur placements	-697	-
Résultat de change	2 673	12 634
Résultat financier	9 031	52 289

17. Engagements hors bilan

17a. Engagements de location immobilière

Echéances	30.06.20	30.06.19
Jusqu'à 1 an	752 856	618 136
1-5 ans	347 940	1 043 820
Plus de 5 ans	-	-
Total	1 661 956	2 073 193

17b. Litiges

La FG TG est en litige avec le Maestro qui avait été engagé pour diriger le *Ring* initialement prévu en automne 2018 et n'a pas pu accommoder son agenda pour assurer sa prestation au printemps 2019. Ainsi, il réclame le manque à gagner à la FG TG. La procédure de conciliation ayant échoué, les audiences de première instance ont condamné la FG TG à verser les montants réclamés par la partie adverse. A FG TG a fait appel de la décision. Le montant provisionné correspond au montant maximum des prétentions réclamées, y compris les frais d'avocat des deux parties.

Concernant la vente de l'Opéra des Nations, le chantier de démantèlement a pris beaucoup de retard. Alors que l'entier du montant a été payé et la vente close, l'acheteur fait valoir des prétentions ultérieures au contrat qui selon l'avis des experts du projet et de l'avocat en charge de cette affaire ne sont pas fondées puisqu'en dehors des termes du contrat.

17c. Fonds de réserve et Fonds de Solidarité

Fonds de réserve

Selon l'article premier du règlement du Fonds de réserve, la FG TG a l'obligation de constituer un Fonds de réserve dont le maximum peut atteindre 12% de la dernière subvention votée par le Conseil Municipal. Le Fonds de réserve est alimenté par d'éventuels versements d'excédents du Fonds de solidarité et par les bonis d'exercice. Le Fonds de réserve est destiné, à raison des 2/3 à couvrir tout déficit éventuel d'une saison de la FG TG, et à raison de 1/3 à améliorer la qualité des spectacles. Chaque fois que le Fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, les sommes excédentaires provenant d'un boni d'exercice doivent être restituées à la Ville de Genève.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2020

Fonds de solidarité

Le Fonds de solidarité de la FGTG est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuites ou de prêts, aux membres du personnel régulier engagé par la FGTG.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction de la FGTG. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été révisé en date du 7 mai 2019, prévoyant à l'article 7 alinéa 4 que le Fonds peut être exceptionnellement utilisé pour couvrir des besoins ponctuels de liquidité de la FGTG pour autant que le transfert de fonds soit temporaire et que le montant accordé à la FGTG soit reversé sur le compte du Fonds de solidarité avant la fin de l'exercice en cours.

L'allocation au fonds de solidarité par rapport au résultat 2019-2020 sera la suivante :

Allocation 2019-2020	2019-2020
Solde clôture	1 074 321
Revenus nets de placements	5 760
Ajustements de la valorisation des titres	- 544
Retenues sur cachets	12 955
Sabots de Noël	17 432
Sorties de fonds	- 848
Solde après allocation	1 109 077

18. Traitement des bénéficiaires et des pertes

La perte de l'exercice 2018-2019 de CHF 1'871'692 a été couverte par une subvention de garantie de déficit par la Ville de Genève. Cette subvention n'a été allouée qu'après la clôture des comptes 2018-2019 et n'avait donc pas été provisionnée.

Ainsi, les comptes 2019-2020 présentent un revenu de CHF 1'871'692 lié au déficit de 2018-2019.

Corrigé de cette subvention, le résultat net de la saison 2019-2020 représente une perte de CHF 67'045.

19. Honoraires de l'organe de révision

	2019-2020	2018-2019
Révision des comptes annuels	35 000	35 000
Autres prestations de services	-	25 029
Total	35 000	60 029

20. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement n'a été relevé après la clôture

Toutefois, une incertitude subsiste quant au bon déroulement de la saison 2020-2021 face au contexte de pandémie et des mesures d'hygiène qui pourraient être appliquées.

BfB

Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

VIII. TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES COMPTES 2019-2020

COMPTÉ D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT (Comptes de la saison 2019-2020)			
DEPENSES (en KCHF)		FINANCEMENT (en KCHF)	
Budget Ville			Budget Ville
Personnel municipal permanent - Personnel administratif et technique	24 056	39,0%	29 235
Autres dépenses municipales - Biens, services et marchandises, amortissements et imputations internes	5 139	8,3%	
Subventions relatives à des prestations en nature - Mise à disposition de locaux gratuits	3 185	5,1%	3 185
Personnel Fondation permanent et supplémentaire : - Exploitation (technique), artistique (chœur, ballet) administratif et direction	12 778	20,7%	12 641
Frais généraux d'administration et d'exploitation : - Bureau, entretien, hébergements, publicité générale, locations, buvette, etc.	5 968	9,6%	1 872
Dépenses de production (spectacles) : - cachets d'artistes - personnel de plateau - décors, costumes, ateliers, divers (tournées, hébergement des artistes, droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, bars, buvette, etc)	10 692	17,3%	14 177
Frais généraux de production : - recettes des spectacles - autres recettes propres (tournées, coproductions, partenariat, publicité) - mécénat - Autres revenus (indemnités, ...)	5 380 889 4 423	8,7% 1,4% 7,2%	6 053 2 484 5 215 2 230
Frais fixes			
Frais variables			
TOTAL	61 858	100,0%	61 858
			67
			100,0%
Budget de la Fondation du GTG			Budget de la Fondation du GTG
			22,9%
			9,8%
			4,0%
			8,4%
			3,6%
			-3,0%
			0,1%
			100,0%
<p>Avec son financement global de 45 061 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 73% des dépenses totales (61 858 KCHF), le Canton de Genève avec sa subvention (0,120 KCHF), la couverture de 0,0% des dépenses totales (61 858 KCHF), le Fonds intercommunal avec sa subvention (2 500 KCHF), la couverture de 0,4% des dépenses totales (61 858 KCHF) et la Fondation du GTG avec ses recettes propres (14 177 KCHF), la couverture de 23% des dépenses totales (61 858 KCHF). La Fondation fait ressortir un résultat de l'exercice négatif de (0,067 KCHF).</p> <p>La Fondation du GTG avec ses recettes propres (14 177 KCHF ou 23%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variables : 17% ou 10 692 KCHF) et (6% des frais fixes (61 166 KCHF ou 83%).</p>			

FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

La Présidente

PAR PORTEUR :
Au Conseil administratif
De la Ville de Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 GENEVE

Genève, le 14 septembre 2020

Ville de Genève Secrétariat général
Reçu le 17 SEP. 2020
Séance du 23 SEP. 2020
Décision:
A traiter par:
Copies:

Rapport d'activité et comptes de la saison 2019-2020 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève

Monsieur le Maire,
Madame la Vice-présidente,
Mesdames les Conseillères administratives,
Monsieur le Conseiller administratif,

Vous trouverez ci-joint 10 exemplaires du rapport d'activités et des comptes de la saison 2019-2020 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG), qui ont été approuvés par le Conseil de Fondation le 4 septembre 2020 et que vous voudrez bien transmettre aux organes compétents.

Malgré la pandémie et le non-renouvellement de la subvention cantonale en 2018, la FG TG se rapproche des chiffres noirs et clôt sa saison 2019-2020 sur un solde négatif de CHF 67'000, abstraction faite du crédit extraordinaire perçu en cours de saison au titre de couverture du déficit de la saison 2018-2019, pour un montant de CHF 1'871'000 (le résultat inclus la couverture de déficit présente un solde excédentaire de CHF 1'804'000).

Après deux saisons fortement déficitaires (2017-2018 : CHF -1'719'000; 2018-2019 : - CHF 1'871'000), le résultat de l'exercice 2019-2020 s'avère finalement meilleur qu'escompté. En effet, avec un total de charges de CHF 32'522'000 pour un montant de recettes de CHF 31'195'000, le budget de la saison 2019-2020 prévoyait un déficit de CHF 1'327'000. En définitive, les charges se sont élevées à CHF 29'438'000.- (incl. charges financières) et les recettes à CHF 29'371'000 (incl. recettes financières, hors couverture de déficit).

Évidemment, la saison 2019-2020 a été profondément impactée par la situation sanitaire liée au COVID-19 : la baisse de jauge ordonnée par le Conseil fédéral fin février puis l'annulation des représentations mi-mars ont réduit drastiquement les recettes de billetterie, qui clôturèrent l'exercice sur un montant CHF 6'053'000, pour un budget de CHF 10'528'000. Par ailleurs, la FG TG a dû annuler toutes les tournées du ballet prévues jusqu'à la fin de la saison. En incluant les recettes annexes telles que les ventes de programmes, les vestiaires ou encore les cachets de la tournée du ballet, l'impact des annulations et des réductions de jauge représente un manque à gagner de CHF 4'228'000.

Face à cette situation sans précédent, la FG TG a entrepris toutes les démarches possibles pour limiter les pertes au maximum tout en préservant les rémunérations et les emplois, notamment ceux des intermittent-es, qui composent le tissu artistique régional. A cet effet, la FG TG a déposé une demande de Réduction de l'Horaire de Travail et a pu bénéficier des prestations de l'Office Cantonal de l'Emploi pour un montant de CHF 1'736'000. En revanche, la FG TG n'a pas pu percevoir d'indemnité compensatoire pour les pertes engendrées par l'annulation des manifestations dans le cadre de l'Ordonnance COVID dans le secteur de la culture, car en tant que Fondation de droit public, elle était expressément exclue du champ d'application de l'Ordonnance fédérale.

Dans un contexte économique fragilisé par la pandémie, les sponsors et mécènes se sont montrés fidèles et solidaires. Leur participation totalise plus de 6 millions, ce qui représente près de 10% du budget total du Grand Théâtre, inclus le personnel VdG. La contribution importante du mécénat et sponsoring place le Grand Théâtre comme l'une des institutions les plus soutenues par des fonds privés en comparaison avec les autres théâtres suisses et européens (en dehors des théâtres anglophones qui fonctionnent suivant un modèle de financement radicalement différent). La part de mécénat s'élève à CHF 5'215'000. Grâce aux

dons des spectateurs qui ont renoncé au remboursement de leurs billets pour les spectacles annulés et aux mécènes acquis en cours de saison, la contribution du mécénat dépasse largement le montant inscrit au budget, à savoir CHF 4'510'000 (CHF +705'000), et le montant de la saison précédente, à savoir CHF 4'041'000 (CHF +1'174'000). A cela s'ajoute les contributions de sponsoring, pour un montant de CHF 932'000.

Les charges d'exploitation 2019-2020, salaires inclus, s'élèvent à CHF 29'438'000, contre CHF 32'522'000 au budget.

Les principales économies relèvent des charges de personnel et des achats de marchandises. Ces économies sont la traduction directe de l'annulation des productions qui ont engendré des diminutions de cachets et des limitations de dépenses avec l'arrêt des fabrications de décors et costumes.

La baisse des dépenses artistiques, liée notamment à la rupture des contrats en application de la clause de force majeure, a représenté une économie de CHF 3'089'000. L'économie sur les dépenses courantes a atteint près d'un million, dont CHF 830'000 relèvent des charges de personnel (report d'engagement de certains postes vacants, baisse des remplacements maladie durant la période Covid, non-emploi de l'indemnisation prévue dans le cadre de la négociation de la Convention de travail). Aussi, des réductions de loyer ont pu être obtenues pendant la période Covid et certains projets et investissements ont été freinés ou suspendus. En dehors des aléas liés à la crise sanitaire, les coûts du personnel sont maîtrisés. Le personnel fixe sous contrat fondation est constitué de 129 collaborateur-trice-s (contre 125 pour la saison précédente, +3 ETP). Le personnel fixe sous contrat Ville de Genève comprend 184 collaborateur-trice-s (contre 187 la saison précédente, ETP stable à 167).

En ce qui concerne les prestations, 57'989 spectatrices et spectateurs ont assisté aux 55 représentations d'opéra, spectacles de ballet et récitals qui ont pu être joués durant la saison 2019-2020 du Grand Théâtre, (contre 91'604 spectateurs/trices et 88 représentations publiques en 2018-2019). En plus des représentations lyriques et chorégraphiques présentées sur la grande scène, 41 événements, programmés dans le cadre du nouveau volet d'activités du GTG intitulé *La Plage* se sont ajoutés à la programmation de base, accueillant quelques 5'414 personnes (sans considérer la journée des portes ouvertes, qui à elle seule a attiré plus de 8'000 personnes). Au total, sur les 135 représentations et événements initialement prévus, 29 ont été annulés en raison de la pandémie, mais heureusement l'Institution a pu reprendre vie avec la programmation de deux récitals et un concert en fin de saison, avec une jauge restreinte.

Pour l'heure, les conditions de reprise pour la saison 2020-2021 s'avèrent incertaines. Si les manifestations sont autorisées mais l'affluence est réduite, il ne sera pas possible d'appliquer la clause contractuelle de force majeure comme cela a pu être le cas de mars à juin 2020 et de réduire ainsi les dépenses, ni de bénéficier des indemnités de chômage partiel. Actuellement, les ventes d'abonnements se situent à 30 % en deçà du niveau des saisons précédentes. Dans ce contexte inédit, les théâtres suisses envisagent une baisse des recettes de billetterie de 25 à 30%, ce qui représenterait pour le Grand Théâtre une perte financière de CHF 2,5 à 3 millions. La trésorerie reste problématique et si les recettes de billetterie n'évoluent pas de manière positive, il se pourrait que la FG TG se retrouve à nouveau confrontée à un manque de liquidité en fin d'année.

Vous remerciant de votre préoccupation pour la situation difficile à laquelle la FG TG est actuellement confrontée, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Madame la Vice-présidente, Mesdames les Conseillères administratives, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de notre haute considération.


Carole TROUSSEAU
Secrétaire générale


Lorella BERTANI
Présidente

Annexes mentionnées